

CONTRAT DE LICENCE UTILISATEUR FINAL POUR LES PRODUITS STORAGECRAFT®

Le présent contrat de licence (le « **Contrat** ») est un contrat légal et exécutoire entre vous et StorageCraft Technology Corporation (« **StorageCraft** »). Il contient les modalités, conditions, droits et restrictions associés à votre utilisation des produits StorageCraft, selon la définition de ce terme ci-dessous. Chaque produit logiciel fait l'objet d'une licence distincte. En installant ou en utilisant le logiciel, que ce soit par l'intermédiaire d'une installation manuelle, d'une installation silencieuse, d'une installation sans intervention ou d'une installation poussée, vous acceptez et êtes d'accord avec les conditions du présent contrat. L'acceptation de ce contrat dans le cas d'un produit logiciel particulier constitue une acceptation de ce contrat valable pour tous les logiciels que vous installez à l'aide de ce produit, par exemple, au moyen d'une installation poussée. StorageCraft est prêt à vous concéder un produit StorageCraft sous licence en tant que particulier, entreprise ou entité légale qui utilisera le produit StorageCraft en question (« **vous** » ou le « **titulaire de licence** » ou l'« **utilisateur final** »), mais uniquement à la condition que vous acceptiez toutes les conditions du présent contrat. Le présent contrat prend effet et vous l'acceptez ainsi que ses conditions si vous ouvrez un paquet contenant un produit logiciel, si vous rompez le scellé sur un produit logiciel, si vous cliquez sur le bouton « J'accepte » ou si vous consentez, de quelque manière que ce soit, aux conditions du présent contrat en utilisant le produit logiciel (par exemple, en installant, chargeant, lançant, exécutant, affichant, déployant, ou conservant le produit logiciel). Si vous n'acceptez pas les présentes conditions générales, n'ouvrez pas l'emballage, ne rompez pas le scellé, ne cliquez pas sur le bouton « J'accepte », n'installez pas le logiciel et ne l'utilisez pas de quelque manière que ce soit. Si vous installez ou utilisez le logiciel de quelque manière que ce soit dans le cadre d'un essai, d'une évaluation ou d'une transaction d'achat, votre conduite vaut acceptation du présent contrat et vous serez lié(e) par toutes ses conditions générales. Vous pouvez accéder à une copie de ce contrat et la télécharger et/ou l'imprimer à partir du site Web de StorageCraft à l'adresse www.storagecraft.com/fr/legal/. VEUILLEZ LIRE CE CONTRAT ET EN IMPRIMER UNE COPIE POUR VOS ARCHIVES.

Section 1 Définitions.

- 1.1. Le terme « **Activation** » (et ses variantes « activer », « activé » et équivalents) désigne un processus par lequel la clé de produit du logiciel et certaines informations relatives à la machine sont fournies à StorageCraft, transformant une licence d'essai en une version du logiciel pleinement activée. Une licence « active » ou un poste « actif » est un poste dudit logiciel pour lequel le processus qui précède a été réalisé et qui n'a pas été désactivé.
- 1.2. Le terme « **Logiciel par abonnement annuel** » désigne n'importe lequel des logiciels suivants, dont la licence vous est octroyée pour une période d'abonnement annuel : ShadowProtect SPX Server, ShadowProtect SPX Virtual, ShadowProtect SPX for Small Business, et ShadowProtect SPX Desktop.
- 1.3. Le terme « **Frais d'abonnement annuel** » correspond à des frais payés par l'utilisateur final pour avoir le droit d'utiliser un logiciel par abonnement annuel pendant une période d'abonnement annuel.
- 1.4. Le terme « **Période d'abonnement annuel** » désigne la durée de validité de la licence qui vous est octroyée par StorageCraft pendant laquelle StorageCraft vous octroie une licence pour un poste de logiciel par abonnement annuel. Le terme « **Abonnement d'un an** » désigne une licence qui vous est octroyée par StorageCraft avec une période d'abonnement annuel d'une année calendaire. Le terme « **Abonnement de deux ans** » désigne une licence qui vous est octroyée par StorageCraft avec une période d'abonnement annuel de deux (2) années calendaires. Une période d'abonnement annuel démarre le jour où vous achetez un poste de logiciel par abonnement annuel.
- 1.5. Le terme « **Désactivation** » (et ses variantes « désactiver », « désactivé » et équivalents) désigne le processus inverse de l'activation, qui comprend notamment la conversion d'un poste actif en un poste inactif. La désactivation d'un logiciel de sauvegarde signifie que ce logiciel n'effectue plus de sauvegardes.
- 1.6. Le terme « **Technicien désigné** » désigne la personne physique que vous désignez comme utilisateur de ShadowProtect IT Edition ou de ShadowProtect IT Edition Professional et comme gardien exclusif dudit logiciel. Si vous êtes une personne morale et non une personne physique, le technicien désigné doit être un de vos employés. Si vous êtes une personne physique, vous devez être le technicien désigné.
- 1.7. Le terme « **Système d'exploitation de bureau** » désigne tout système d'exploitation Microsoft® à diffusion générale et destiné aux ordinateurs de bureau. Pour obtenir la liste des systèmes d'exploitation de bureau pris en charge par le logiciel, veuillez contacter un représentant du service clients StorageCraft.
- 1.8. Le terme « **Documentation** » fait référence au guide de l'utilisateur et aux fichiers Lisez-moi actuels relatifs à un produit StorageCraft.
- 1.9. Le terme « **Utilisateur final** » désigne la personne, l'organisme ou l'entité qui accepte ce contrat. Dans le cas du logiciel MSP, l'utilisateur final est le MSP ou un utilisateur d'entreprise.
- 1.10. Le terme « **Utilisateur d'entreprise** » désigne un utilisateur final organisationnel qui n'est pas une personne physique, lequel utilisateur final utilise le logiciel MSP uniquement pour un usage interne.
- 1.11. « **HeadStart Restore®** », Brevet américain no. 8,190,574, est un logiciel qui utilise une fonction de licence avancée à utiliser avec ImageManager et pour lequel une licence est octroyée à la tâche. Une tâche HeadStart Restore permet à ImageManager de restaurer, par le biais d'un processus automatisé, un fichier image ShadowProtect (ou un ensemble de fichiers d'image ShadowProtect) depuis un ordinateur unique vers une machine virtuelle sur une plateforme VMDK, ESX ou Hyper-V. Des tâches supplémentaires peuvent être acquises séparément. Le présent contrat n'octroie pas de licence pour un système d'exploitation Windows® situé dans un environnement virtuel. En utilisant HeadStart Restore avec un système d'exploitation Windows situé dans un environnement virtuel, vous affirmez disposer d'une licence valide pour cela.
- 1.12. Le terme « **ImageReady** » désigne un utilitaire de StorageCraft qui étend et automatise la fonctionnalité des outils de montage natifs de ShadowProtect. Une fois configuré par l'utilisateur final, ImageReady montera les fichiers images ShadowProtect désignés, vous permettant ainsi d'exécuter des scripts personnalisés définis par l'utilisateur. ImageReady est un module complémentaire de ShadowProtect et son installation ne nécessite pas de licence supplémentaire.
- 1.13. Le terme « **Droits de propriété intellectuelle** » désigne tous les droits de propriété de StorageCraft associés à la propriété intellectuelle et aux produits StorageCraft, y compris, mais sans s'y limiter, les brevets, le droit d'auteur, les marques déposées, les secrets commerciaux, le savoir-faire et tous les droits d'exclusion existant périodiquement dans une juridiction spécifique en vertu des lois sur les brevets, droits d'auteur, droits moraux, secrets commerciaux, marques déposées, concurrence déloyale ou autres lois similaires.

- 1.14.** « **intelligentFTP®** » est un logiciel utilisant une technologie de transfert de fichiers, destiné à être utilisé avec ImageManager et pour lequel une licence est octroyée à la tâche. Une tâche intelligentFTP permet à ImageManager de transférer un fichier image ShadowProtect (ou un ensemble de fichiers image ShadowProtect) d'un seul ordinateur vers un ordinateur à distance. intelligentFTP ne comprend que le client FTP. Des tâches supplémentaires peuvent être acquises séparément.
- 1.15.** Le terme « **Utilisation en interne** » désigne l'utilisation du logiciel pour vos activités commerciales internes uniquement, sur un ordinateur que vous possédez, ainsi que l'utilisation du logiciel dans le cadre des activités de votre entreprise. Les activités suivantes ne constituent PAS une utilisation en interne : la vente, la location, la distribution ou autre transfert du logiciel ou des avantages découlant de son utilisation à un tiers, notamment, mais sans s'y limiter, à vos clients ; utilisation du logiciel par une personne autre que vous, notamment vos clients ; mise à disposition des fonctionnalités du logiciel à des tiers ; utilisation du logiciel dans un système physique ou dans une machine virtuelle que vous ne contrôlez pas ou qui ne vous appartient pas ; utilisation du logiciel dans une société de services informatiques ou de traitement de données ; copie du logiciel, sauf si cela est expressément autorisé par le présent contrat ou par une loi applicable ; et/ou utilisation du logiciel pour générer des revenus de service, gérer les données de quelqu'un d'autre ou fournir des services à des tiers, notamment à vos clients.
- 1.16.** Le terme « **Outil ISO** » désigne un utilitaire de StorageCraft autonome livré avec ShadowProtect et qui vous permet de graver, extraire, monter et créer des fichiers ISO.
- 1.17.** Le terme « **Renouvellement d'abonnement à IT Edition** » ou « **Renouvellement d'abonnement** » désigne une ou plusieurs prolongations de la période d'abonnement à IT Edition que vous accorde StorageCraft suite au paiement des frais de renouvellement d'abonnement à IT Edition applicables pendant la durée de validité d'une période précédente d'abonnement à IT Edition. Un renouvellement d'abonnement commence immédiatement à l'expiration de la période d'abonnement précédente à IT Edition et vous fournit tous les droits et avantages de l'abonnement initial à IT Edition, mais pendant la durée de validité du renouvellement de l'abonnement à IT Edition.
- 1.18.** Le terme « **Frais d'abonnement à IT Edition** » désigne les frais que vous avez payés à StorageCraft ou à son revendeur ou distributeur agréé en échange d'une licence afin d'utiliser IT Edition au cours de la période d'abonnement à IT Edition.
- 1.19.** Le terme « **Période d'abonnement à IT Edition** » désigne la durée de validité de la licence qui vous est octroyée par StorageCraft, au cours de laquelle le technicien désigné par vous peut utiliser IT Edition. Une période d'abonnement à IT Edition commence le jour où vous activez IT Edition ou créez un ISO de trois jours. Les différentes durées d'une période d'abonnement à IT Edition sont les suivantes : Un « **Abonnement de deux semaines** » désigne une licence qui vous est octroyée par StorageCraft avec une période d'abonnement à IT Edition de quatorze (14) jours calendaires. Un « **Abonnement d'un mois** » désigne une licence qui vous est octroyée par StorageCraft avec une période d'abonnement à IT Edition de trente (30) jours calendaires. Un « **Abonnement de trois mois** » désigne une licence qui vous est octroyée par StorageCraft avec une période d'abonnement à IT Edition de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires. Un « **Abonnement annuel** » désigne une licence qui vous est octroyée par StorageCraft avec une période d'abonnement à IT Edition de trois cent soixante-cinq (365) jours calendaires.
- 1.20.** Le terme « **Tâche(s)** » désigne les tâches intelligentFTP, les tâches HeadStart Restore et/ou les tâches ShadowStream.
- 1.21.** Le terme « **Droit de licence** » désigne le prix payé par vous à StorageCraft ou à son revendeur ou distributeur agréé en échange d'une licence d'utilisation d'un logiciel perpétuel conformément aux restrictions établies dans le présent contrat.
- 1.22.** Le terme « **Maintenance** » désigne, pour le logiciel spécifique pour lequel une licence vous est octroyée conformément au présent contrat, un droit limité dans le temps à (i) toutes les mises à jour et mises à niveau du logiciel que StorageCraft publie pendant la période où la maintenance est en vigueur, sous réserve des modalités imposées par le présent contrat, et à (ii) une assistance standard. La période pendant laquelle la maintenance est en vigueur démarre à la date d'achat du logiciel. La maintenance est fournie par clé de produit et par poste et exclut expressément tout autre produit StorageCraft, les mises à jour apportées à d'autres produits StorageCraft, les modules complémentaires faisant l'objet d'une licence séparée ou les fonctions incluses dans d'autres produits StorageCraft. Les mises à jour, mises à niveau et fonctions supplémentaires des produits StorageCraft seront publiées, ajoutées ou créées à la seule et entière discrétion de StorageCraft. Cette dernière n'apporte aucune garantie ni promesse, ni aucun engagement concernant une telle offre. À sa seule discrétion, StorageCraft peut refuser la vente d'un renouvellement de maintenance dans certaines circonstances, notamment et sans s'y limiter, lorsque le tiers cherchant à acheter un renouvellement de maintenance n'est pas l'utilisateur final d'origine du logiciel.
- 1.23.** Le terme « **Renouvellement de maintenance** » signifie la prolongation de la maintenance pour une durée définie.
- 1.24.** Le terme « **Outils de montage** » désigne les composants logiciels nécessaires pour vous permettre de monter une chaîne de fichiers image de sauvegarde en tant que ressource système, en utilisant des lettres de lecteur Windows® standard ou un point de montage.
- 1.25.** Le terme « **MSP** » signifie fournisseur de services gérés.
- 1.26.** Le terme « **Logiciel MSP** » désigne n'importe lequel des logiciels suivants dont la licence est octroyée sous forme d'abonnement mois par mois : ShadowProtect Desktop, ShadowProtect Server, ShadowProtect for Small Business, ShadowProtect Virtual, ShadowProtect SPX Server, ShadowProtect SPX Virtual, ShadowProtect SPX for Small Business, ShadowProtect SPX Desktop, StorageCraft ImageManager, StorageCraft ShadowSnap, ShadowProtect GRE, HeadStart Restore, intelligentFTP et ShadowStream.
- 1.27.** Le terme « **Frais d'abonnement MSP** » désigne les frais mensuels payés par un MSP ou un utilisateur d'entreprise pour une licence d'utilisation du logiciel MSP au cours d'un mois particulier.
- 1.28.** Le terme « **Code objet** » désigne le résultat d'un compilateur après le traitement du code source du Logiciel. Ce résultat peut se présenter sous la forme d'un fichier exécutable, d'un fichier dll ou d'un fichier de bibliothèque.
- 1.29.** Dans le cadre de ce contrat, le terme « **Partie** » désigne StorageCraft ou vous-même. Le terme « **Parties** » désigne StorageCraft et vous-même.
- 1.30.** Le terme « **Logiciel perpétuel** » désigne n'importe lequel des logiciels suivants, dont la licence vous est octroyée de manière perpétuelle : ShadowProtect Server, ShadowProtect for Small Business, ShadowProtect Desktop, ShadowProtect Virtual, ShadowProtect SPX Server, ShadowProtect SPX Virtual, ShadowProtect SPX for Small Business, ShadowProtect SPX Desktop, StorageCraft ImageManager, StorageCraft ShadowControl, ShadowProtect GRE, StorageCraft GRE, HeadStart Restore, intelligentFTP et ShadowStream.
- 1.31.** Le terme « **Système physique** » désigne un périphérique informatique doté d'un système d'exploitation installé.

- 1.32.** Le terme « **Clé de produit** » désigne un identifiant unique associé à un poste du logiciel. Celle-ci est requise pour activer le logiciel et StorageCraft l'utilise pour déterminer le nombre de postes actifs du logiciel. À sa seule discrétion, StorageCraft peut décider d'autoriser l'utilisation d'une seule clé de produit pour activer plusieurs postes du logiciel.
- 1.33.** Le terme « **Assistance produit** » désigne une assistance standard ou une assistance améliorée fournie pour une question d'assistance associée au logiciel. L'« **Assistance standard** » comprend l'assistance téléphonique et en ligne pour des questions d'assistance d'urgence pendant les heures normales d'ouverture de StorageCraft ; le système d'assistance en ligne de StorageCraft ; le forum d'utilisateurs modéré par StorageCraft ; et la base de connaissances de StorageCraft, une ressource de questions et de réponses qui comprend les questions fréquemment posées. L'assistance standard n'est disponible que pour la version actuelle et la version précédente du logiciel. Il existe deux types d'« **Assistance améliorée** » (appelée auparavant « **Assistance payante** »). Le premier est l'« **Assistance d'urgence après les heures de bureau** » ou « **Assistance premium** », qui est fournie après les heures de bureau normales de StorageCraft pour les questions d'assistance d'urgence. Le deuxième est l'« **Assistance incident** », qui est une assistance produit vous permettant de contacter l'assistance StorageCraft à n'importe quel moment pour n'importe quelle question d'assistance. L'assistance incident est une assistance produit pour une seule question d'assistance, limitée à quatre (4) heures d'assistance par incident. L'assistance incident est vendue seule ou dans des offres groupées. À la seule discrétion de StorageCraft, l'assistance produit peut être proposée par StorageCraft, un affilié de StorageCraft, un agent de StorageCraft ou de son affilié, ou un distributeur agréé de StorageCraft. Pour en savoir plus sur l'assistance produit, consultez le document http://www.storagecraft.com/documents/StorageCraft_Technical_Support_Guide.pdf.
- 1.34.** Le terme « **Service d'intégration et d'automatisation de services professionnels** », « **Service PSAI** » ou « **PSAI** » désigne un utilitaire StorageCraft qui permet à un fournisseur de services gérés (MSP) de synchroniser certaines informations d'un client contenues dans le portail StorageCraft avec certaines informations du client dans l'outil d'automatisation de services professionnels du MSP (« **PSA** ») Si vous utilisez un service PSAI, vous comprenez qu'afin de transférer des données depuis le portail StorageCraft vers un service PSA, vous devrez communiquer vos identifiants PSA à StorageCraft. En utilisant le Service PSAI, vous acceptez que vos identifiants soient utilisés à cette fin. Vos identifiants PSA seront conservés par StorageCraft sous forme chiffrée.
- 1.35.** Le terme « **Poste** » désigne une licence pour un produit logiciel qui a été activé ou que l'utilisateur final peut activer.
- 1.36.** Le terme « **Système d'exploitation de serveur** » désigne tout système d'exploitation Microsoft ou Linux à diffusion générale et destiné aux ordinateurs serveur. Pour obtenir une liste des systèmes d'exploitation de serveur pris en charge par le logiciel, veuillez contacter un représentant du service clients StorageCraft.
- 1.37.** Le terme « **ShadowProtect** » désigne la gamme de logiciels ShadowProtect® composée de ShadowProtect Desktop, ShadowProtect Server, ShadowProtect for Small Business, ShadowProtect Virtual, ShadowProtect SPX et ShadowProtect for MSP. ShadowProtect inclut le programme exécutable installé sur l'ordinateur, StorageCraft Recovery Environment, StorageCraft Recovery Environment Builder et les composants suivants : Mount Tools, VirtualBoot, ISO Tool, ImageReady, ShadowProtect Console et Agent ShadowProtect. ShadowProtect n'inclut pas de produits, services ou modules complémentaires faisant l'objet d'une licence séparée et de frais supplémentaires. Chaque poste de ShadowProtect Desktop, ShadowProtect Server et ShadowProtect for Small Business fait l'objet d'une licence pour être utilisé soit sur un système physique, soit sur une machine virtuelle, mais pas sur les deux. ShadowProtect Virtual fait l'objet d'une licence pour être utilisé uniquement sur une machine virtuelle.
- 1.38.** Le terme « **Agent ShadowProtect** » désigne un composant de ShadowProtect ou de ShadowProtect SPX qui s'exécute en tant que service Windows ou Linux et gère les opérations ShadowProtect sur un système particulier.
- 1.39.** « **ShadowProtect Console** » désigne l'interface utilisateur de ShadowProtect.
- 1.40.** Le terme « **ShadowProtect GRE** » signifie ShadowProtect Granular Recovery for Exchange. Il s'agit d'un logiciel qui fonctionne avec des fichiers de base de données Microsoft Exchange Server (« **EDB** ») sous licence, afin de permettre, entre autres, la récupération d'éléments de boîte aux lettres et la recherche de messages électroniques et de pièces jointes. ShadowProtect GRE ne fonctionne qu'avec des fichiers images ShadowProtect montés qui contiennent le fichier EDB spécifié. ShadowProtect GRE peut faire l'objet d'une licence perpétuelle, d'une licence par abonnement ou d'une licence au projet à durée déterminée. Une licence MSP pour ShadowProtect GRE nécessite un abonnement initial d'un an et n'est pas transférable à un fichier EDB contenant un nouveau nom de serveur ou une nouvelle clé de licence Microsoft Exchange, le cas échéant. ShadowProtect GRE exige des fichiers Microsoft Exchange Server, lesquels doivent être copiés depuis un dossier Exchange Server faisant l'objet d'une licence et installés dans le dossier ShadowProtect GRE ou dans le dossier GRE IT Edition Professional. Le présent contrat n'octroie pas de licence pour Microsoft Exchange Server. En utilisant ShadowProtect GRE, vous affirmez que vous détenez une licence valide d'utilisation de Microsoft Exchange Server.
- 1.41.** « **ShadowProtect IT Edition** » est un logiciel sous forme d'abonnement, livré sur un support flash USB et conçu pour offrir aux professionnels de l'informatique un environnement de restauration amorçable pour créer et restaurer des fichiers d'image ShadowProtect compressés et chiffrés. ShadowProtect IT Edition n'inclut pas les produits ni les modules complémentaires faisant l'objet d'une licence séparée. ShadowProtect IT Edition permet de faire une démonstration de ShadowProtect GRE en mode d'essai, mais ne vous permet pas d'utiliser les fonctionnalités de restauration ou de recherche de la version sous licence de ShadowProtect GRE.
- 1.42.** « **ShadowProtect IT Edition Professional** » est un logiciel sous forme d'abonnement, livré sur un support flash USB et conçu pour offrir aux professionnels de l'informatique un environnement de restauration amorçable pour créer et restaurer des fichiers d'image ShadowProtect compressés et chiffrés. ShadowProtect IT Edition Professional inclut une copie sous licence de ShadowProtect GRE. À l'exception de ShadowProtect GRE, ShadowProtect IT Edition Professional n'inclut pas de produits ni de modules complémentaires sous licence séparée.
- 1.43.** Le terme « **ShadowProtect SPX** » désigne la gamme de logiciels ShadowProtect SPX, composée de ShadowProtect SPX Desktop, ShadowProtect SPX Server, ShadowProtect SPX for Small Business, ShadowProtect SPX Virtual et ShadowProtect SPX for MSP. ShadowProtect SPX Server et ShadowProtect SPX Virtual prennent tous les deux en charge les systèmes d'exploitation Windows et Linux. ShadowProtect SPX comprend le programme exécutable installé sur l'ordinateur, StorageCraft Recovery Environment, StorageCraft Recovery Environment Builder et les composants suivants : Mount Tools, VirtualBoot, ShadowProtect Console et Agent ShadowProtect. ShadowProtect SPX n'inclut pas de produits, services ou modules complémentaires faisant l'objet d'une licence séparée et de frais supplémentaires. Chaque poste de ShadowProtect SPX Desktop, ShadowProtect SPX Server et ShadowProtect SPX for Small Business fait l'objet d'une licence pour être utilisé soit sur un système physique soit sur une machine virtuelle, mais pas sur les deux. ShadowProtect SPX Virtual fait l'objet d'une licence pour être utilisé uniquement sur une machine virtuelle.

- 1.44.** « **ShadowStream®** » est un logiciel utilisant une technologie de transfert de fichiers avancée conçue pour une utilisation avec StorageCraft ImageManager. ShadowStream fait l'objet d'une licence à la tâche. Une tâche ShadowStream permet à StorageCraft ImageManager de transférer un fichier d'image ShadowProtect (ou un ensemble de fichiers d'image ShadowProtect) depuis un ordinateur unique vers un ordinateur à distance. Il comprend ShadowStream Server, qui doit être installé sur l'ordinateur à distance ou l'ordinateur de réception. La licence d'utilisation de ShadowStream peut être fournie sous forme perpétuelle ou sous forme d'abonnement. Des tâches supplémentaires peuvent être acquises séparément.
- 1.45.** Le terme « **Système d'exploitation Small Business Server** » désigne les systèmes d'exploitation Microsoft compatibles avec ShadowProtect for Small Business et ShadowProtect SPX for Small Business. Pour obtenir la liste des systèmes d'exploitation Small Business Server compatibles avec le logiciel, veuillez consulter le site Web de StorageCraft ou contacter un représentant du service clients StorageCraft.
- 1.46.** Le terme « **SPX par socket** » désigne le logiciel ShadowProtect SPX Virtual pour lequel une licence est accordée en fonction du nombre de sockets d'unité de calcul (« **UC** ») utilisés dans une machine physique ou dans des machines exécutant une ou plusieurs machine(s) virtuelle(s). La licence peut être accordée sous forme de licence perpétuelle ou sous la forme d'un abonnement annuel. Elle est disponible en édition « **Essentials** » ou « **Standard** ». La version « **Essentials Edition** » est fournie par lot de 2 sockets et chaque utilisateur final est limité à trois (3) Essentials Edition ou six (6) sockets d'UC maximum. La version « **Standard Edition** » ne limite pas le nombre de sockets pour lesquels une licence peut être octroyée. Si plus de six (6) sockets d'UC sont utilisés par un utilisateur final dans le cadre de la version « **Essentials Edition** », l'utilisateur final doit passer à la version « **Standard Edition** ». Un poste de SPX par socket est associé à un socket d'UC. L'utilisation de SPX par socket nécessite l'installation et la configuration du service de licence par socket StorageCraft. Le service de licence par socket doit disposer d'une connexion internet opérationnelle, lui permettant de communiquer de façon périodique avec le serveur d'activation de StorageCraft. Vous pouvez ajouter de nouveaux postes sous forme perpétuelle ou sous forme d'abonnement annuel pour un ou plusieurs socket(s) d'UC à une clé de produit existante, mais ne pouvez pas supprimer un poste d'une clé de produit. Pour renouveler la maintenance d'un poste SPX par socket sous forme perpétuelle, vous devez acheter la maintenance pour tous les postes associés à la clé de produit. En outre, la maintenance doit être effective pour chaque poste d'une clé de produit afin de pouvoir ajouter des postes à une clé de produit existante. Lorsqu'un poste est ajouté à une clé de produit, la moyenne de la période de maintenance (s'il s'agit d'un poste perpétuel) ou de la période d'abonnement (s'il s'agit de postes à abonnement annuel) est calculée et appliquée à tous les postes associés à la clé de produit. Par exemple, si vous avez acheté un poste SPX par socket le 1er janvier, vous bénéficierez d'une maintenance de 365 jours. Si vous ajoutez ensuite un deuxième poste à la clé de produit existante le 30 juin, les 185 jours de maintenance restants pour le premier poste seront ajoutés aux 365 jours de maintenance du deuxième poste, pour un total de 550 jours de maintenance. Ce total sera ensuite divisé par le nombre de postes contenus dans la clé de produit (deux dans cet exemple), pour un total de 275 jours de maintenance qui sera ensuite appliqué à chaque poste à partir du 30 juin.
- 1.47.** Le terme « **Service de licence par socket StorageCraft** » ou « **SLS** » désigne un utilitaire StorageCraft qui est téléchargé et installé dans un environnement virtuel afin de faciliter l'activation et la validation continue des licences virtuelles par socket. Le SLS doit disposer d'une connexion Internet fiable, lui permettant de communiquer régulièrement avec le serveur d'activation de StorageCraft. Si, à plusieurs reprises, le SLS ne peut pas communiquer avec le serveur d'activation de StorageCraft, la ou les licence(s) par socket associée(s) sera ou seront désactivée(s).
- 1.48.** Le terme « **Logiciel** » désigne n'importe lequel des éléments suivants : Logiciel perpétuel, logiciel MSP, logiciel par abonnement annuel, SPX par socket, ShadowProtect IT Edition, ShadowProtect IT Edition Professional et les utilitaires StorageCraft pour lesquels vous détenez une licence en accord avec le présent contrat.
- 1.49.** « **StorageCraft Diagnostics** » est un utilitaire de StorageCraft servant à collecter des informations de diagnostic concernant un système physique ou une machine virtuelle afin de faciliter l'utilisation du logiciel sur celui-ci ou celle-ci.
- 1.50.** Le terme « **StorageCraft GRE** » signifie StorageCraft Granular Recovery for Exchange. Il s'agit d'un logiciel qui fonctionne avec des fichiers EDB sous licence, afin de permettre, entre autres, la récupération d'éléments de boîte aux lettres et la recherche de messages électroniques et de pièces jointes. StorageCraft GRE peut faire l'objet d'une licence perpétuelle ou d'une licence au projet à durée déterminée. StorageCraft GRE requiert des fichiers Microsoft Exchange Server, lesquels doivent être copiés depuis un dossier Exchange Server faisant l'objet d'une licence et installés dans le dossier d'installation GRE de StorageCraft. Le présent contrat n'octroie pas de licence pour Microsoft Exchange Server. En utilisant StorageCraft GRE, vous affirmez que vous avez légalement obtenu une licence d'utilisation de Microsoft Exchange Server.
- 1.51.** Le terme « **StorageCraft ImageManager** » désigne un logiciel qui est un programme exécutable utilisé pour la vérification, la rétention, la consolidation, la surveillance et la gestion programmées des fichiers d'image ShadowProtect. Il est composé du Service ImageManager et du Client ImageManager. ImageManager ne peut être utilisé qu'en conjonction avec des postes de ShadowProtect et peut être utilisé avec les fonctionnalités avancées de licence HeadStart Restore, intelligentFTP et ShadowStream, qui font tous l'objet d'une licence séparée à la tâche.
- 1.52.** Le terme « **Portail StorageCraft** » désigne une zone protégée par un mot de passe sur un site Web StorageCraft qui, à la seule discrétion de StorageCraft, permet aux MSP d'accéder à certaines fonctionnalités et informations concernant les comptes des MSP chez StorageCraft.
- 1.53.** Le terme « **Produit(s) StorageCraft** » désigne n'importe lequel des éléments suivants : Logiciels, renouvellements de maintenance et assistance améliorée.
- 1.54.** Le terme « **StorageCraft ShadowSnap®** » ou « **ShadowSnap** » désigne la version MSP en langue anglaise de ShadowProtect, lorsqu'elle est fournie avec un composant de service StorageCraft appelé Raw Backup Agent. L'utilisation de ces deux outils est réservée aux systèmes d'exploitation Microsoft.
- 1.55.** Le terme « **StorageCraft Recovery Environment** » désigne StorageCraft Recovery Environment CrossPlatform et StorageCraft Recovery Environment for Windows, des utilitaires StorageCraft qui fournissent un environnement de système d'exploitation amorçable capable d'exécuter ShadowProtect. Le présent contrat ne vous octroie pas de licence pour un système d'exploitation et/ou une application pouvant être restauré à l'aide de StorageCraft Recovery Environment. En utilisant StorageCraft Recovery Environment, vous affirmez disposer de la licence d'utilisation requise pour le système d'exploitation et/ou l'application sous-jacents dans le cadre du processus de restauration.
- 1.56.** Le terme « **StorageCraft Recovery Environment Builder** » désigne un utilitaire StorageCraft indépendant utilisé pour créer une instance de StorageCraft Recovery Environment for Windows.

- 1.57.** « **StorageCraft ShadowControl®** » ou « **ShadowControl** » est un logiciel permettant de surveiller à distance et/ou de gérer les logiciels installés sur des systèmes physiques et/ou des machines virtuelles. ShadowControl inclut deux composants : un agent installé sur un système physique ou une machine virtuelle et une appliance logicielle créée par un fichier ISO préconfiguré installé sur un système physique ou une machine virtuelle dédié. De plus, ShadowControl inclut des modules complémentaires pour VMware Vsphere et Microsoft System Center. Certaines fonctions de ShadowControl fonctionnent seulement conjointement avec l'installation de ShadowProtect et/ou de StorageCraft ImageManager. ShadowControl n'inclut pas de produits ni de services faisant l'objet d'une licence séparée.
- 1.58.** Le terme « **Utilitaire(s) StorageCraft** » désigne n'importe lequel des éléments suivants : ImageReady, ISO Tool, StorageCraft Diagnostics, StorageCraft Recovery Environment, StorageCraft Recovery Environment Builder, PSAl, Virtual Boot et/ou le service de licence par socket StorageCraft.
- 1.59.** Le terme « **Question d'assistance** » désigne une question ou un problème technique associé au logiciel, que StorageCraft classe ou catégorise en questions d'assistance de niveau faible, moyen, élevé ou d'urgence, en fonction de son niveau de gravité. Ces niveaux de gravité sont définis dans le guide technique StorageCraft disponible à cette adresse : http://www.storagecraft.com/documents/StorageCraft_Technical_Support_Guide.pdf.
- 1.60.** Le terme « **ISO de trois jours** » désigne une version temporaire et amorçable de ShadowProtect IT Edition ou de ShadowProtect IT Edition Professional destinée à être utilisée dans des situations dans lesquelles (a) la version du logiciel se trouvant sur le support flash USB ne peut pas être exécutée sur l'ordinateur cible et (b) l'utilisation du serveur de licence StorageCraft n'est pas une solution appropriée. La version ISO de trois jours de ShadowProtect IT Edition et de ShadowProtect IT Edition Professional expire et cesse de fonctionner soixante-douze (72) heures après sa création. L'ISO de trois jours est destiné à être utilisé dans des circonstances exceptionnelles et extraordinaires uniquement et sa licence est octroyée à cette fin. StorageCraft peut, à sa seule discrétion, imposer des conditions supplémentaires liées à l'utilisation ou à la création de l'ISO de trois jours. StorageCraft peut, à sa seule discrétion, vous empêcher, de manière temporaire ou définitive, d'accéder à l'ISO de trois jours ou d'en créer un.
- 1.61.** Le terme « **Mise à jour** » désigne le processus par lequel StorageCraft met les correctifs à la disposition des utilisateurs existants du logiciel, publie des corrections et répare des bogues. StorageCraft n'apporte aucune garantie ni promesse, ni aucun engagement à créer ou publier des mises à jour.
- 1.62.** Le terme « **Mise à niveau** » désigne la publication par StorageCraft, dans un pays donné, d'une version d'un produit logiciel destinée au public qui remplace la version précédente du produit logiciel dans la ou les liste(s) de prix ou dans les calculateurs de tarif de StorageCraft, conformément aux politiques de mise à niveau de StorageCraft alors en vigueur. Toute mise à niveau d'un produit logiciel obtenue dans le cadre d'un certificat de licence en volume peut uniquement être obtenue dans une quantité égale au nombre de postes pour lequel une licence est octroyée conformément au certificat de licence en volume. StorageCraft n'apporte aucune garantie ni promesse, ni aucun engagement à créer ou publier des Mises à niveau.
- 1.63.** Le terme « **Utilisation** » désigne la capacité à lancer, exécuter, charger, déployer ou afficher le logiciel (ou toute partie du logiciel) sous forme de code objet tel qu'il vous a été fourni par StorageCraft ou par son distributeur ou revendeur agréé, mais uniquement conformément aux conditions du présent contrat.
- 1.64.** Le terme « **VirtualBoot** » désigne un utilitaire StorageCraft qui utilise le logiciel à code source libre VirtualBox Hypervisor d'Oracle® pour convertir un fichier image ShadowProtect en une machine virtuelle VirtualBox totalement fonctionnelle. StorageCraft ne distribue pas VirtualBox Hypervisor d'Oracle. Par conséquent, vous êtes invité à obtenir votre propre copie de VirtualBox et d'accepter un contrat de licence d'Oracle spécifique à votre produit VirtualBox. Le présent contrat n'octroie pas de licence pour un système d'exploitation Windows situé dans un environnement virtuel. En utilisant VirtualBoot, vous affirmez que vous détenez une licence valide pour l'utilisation d'un système d'exploitation Windows dans un environnement virtuel.
- 1.65.** Le terme « **Machine virtuelle** » désigne l'émulation logicielle d'un dispositif matériel informatique doté d'un système d'exploitation. Le terme « **Machine virtuelle de bureau** » désigne une machine virtuelle qui utilise un système d'exploitation de bureau (p. ex., VMware qui exécute le système d'exploitation Microsoft Windows 8). Le terme « **Machine virtuelle de serveur** » désigne une machine virtuelle qui utilise un système d'exploitation serveur (p. ex., VMware qui exécute le système d'exploitation Microsoft Windows Server 2012).
- 1.66.** Le terme « **Certificat de licence en volume** » désigne un certificat de licence émis à la discrétion de StorageCraft, vous autorisant à installer et à utiliser des postes du logiciel sur autant d'ordinateurs que le permet le certificat de licence en volume. Dans le cas des logiciels perpétuels, tous ces postes doivent être installés et utilisés uniquement par vous sur vos ordinateurs. Dans le cas des logiciels MSP utilisés par un MSP, tous ces postes doivent être installés et utilisés uniquement par vous sur les ordinateurs d'un seul client. Dans le cas des logiciels MSP utilisés par un utilisateur d'entreprise, tous ces postes doivent être installés et utilisés uniquement par vous sur les ordinateurs dont vous êtes propriétaire. Dans le cadre d'un certificat de licence en volume, toute utilisation de postes du logiciel autre que l'utilisation définie dans cette sous-section annule tous les postes associés aux clés de produit identifiées dans le certificat de licence en volume.

Section 2 Droits de propriété. Il s'agit d'une licence et non d'une vente. Le logiciel et la documentation sont des produits exclusifs de StorageCraft ou de ses concédants de licence et sont protégés en vertu des dispositions des traités internationaux et des lois des États-Unis sur les droits d'auteur. Rien dans le présent contrat ne constitue une renonciation des droits de StorageCraft en vertu des lois des États-Unis ou internationales sur le droit d'auteur ou toute autre loi. Nonobstant toute disposition contraire dans le présent contrat, StorageCraft possède et conserve tous les droits, titres et intérêts à l'égard : (a) du logiciel, notamment et sans s'y limiter, la totalité des copies, modifications, traductions, localisations, composants, fonctionnalités et parties fusionnées du logiciel ; (b) des droits de propriété intellectuelle, notamment et sans s'y limiter, tous les droits d'auteur, brevets, secrets commerciaux, marques déposées, habillages commerciaux, logos, savoir-faire, survaleur et autres droits de propriété intellectuelle présents dans les logiciels et la documentation et associés à ces derniers. StorageCraft conserve les droits inconditionnels et sans restriction de commercialiser, vendre et distribuer les produits StorageCraft à tous les clients et utilisateurs actuels et potentiels. StorageCraft conserve la propriété exclusive de ses marques commerciales et logos, y compris, sans s'y limiter, « ShadowProtect », « StorageCraft », « ShadowControl », « Hardware Independent Restore », « intelligentFTP », « ShadowSnap », « ShadowStream », « ShadowProtect Granular Recovery for Exchange », « GRE », « CMD », « SPX » et « HIR », tels qu'ils sont décrits sous quelque forme que ce soit, et y compris, sans s'y limiter, leur utilisation dans les produits StorageCraft et la documentation. Le présent Contrat vous octroie des droits spécifiques et tous les droits non expressément accordés aux présentes sont réservés par StorageCraft et/ou ses concédants de licence tiers.

Section 3 Licences perpétuelles, MSP, logiciel par abonnement annuel et IT Edition. Certaines conditions d'utilisation du logiciel sont décrites ci-dessous et sont soumises aux autres conditions du présent contrat, y compris sans s'y limiter les sections 1, 4 et 5.

- 3.1. Licence perpétuelle :** Si vous achetez ou recevez une licence pour un poste de logiciel perpétuel, sous réserve des limitations imposées par le présent contrat, vous avez droit à une licence de code objet entièrement payée, internationale, perpétuelle, non exclusive, non cessible, ne pouvant faire l'objet d'une sous-licence, avec droits de redevance et « en l'état », sous réserve d'un paiement opportun de tout droit de licence applicable pour faire ce qui suit avec ce poste de logiciel perpétuel : utiliser le logiciel uniquement sur un système physique ou une machine virtuelle qui vous appartient. Vous comprenez et acceptez que le logiciel perpétuel qui n'est pas correctement désactivé, soit via le logiciel, soit manuellement par StorageCraft, ne sera pas réactivé. Vous comprenez et acceptez en outre que StorageCraft, à sa seule discrétion, peut refuser de désactiver et/ou de réactiver manuellement un logiciel perpétuel. Vous n'avez pas le droit d'utiliser le logiciel perpétuel pour fournir à des tiers des services de sauvegarde et de reprise après sinistre sous forme d'abonnement.
- 3.2. Logiciel MSP :** En acceptant les conditions de cet accord, notamment en payant les frais d'abonnement MSP associés, vous vous verrez octroyer une licence de code objet limitée, non cessible, non transférable, non exclusive, ne pouvant faire l'objet d'une sous-licence, et soumise à des frais pour l'utilisation du poste de logiciel MSP comme suit : (a) si vous êtes un MSP, utiliser le logiciel pour fournir des services de sauvegarde et de reprise après sinistre sur site et/ou hors site à vos clients en vertu d'un contrat de service écrit valide avec lesdits clients ; (b) si vous êtes un MSP, installer et utiliser le logiciel sur un système physique ou une machine virtuelle appartenant à votre client ; (c) si vous êtes un utilisateur d'entreprise, utiliser le logiciel uniquement pour votre propre utilisation en interne sur un système physique ou une machine virtuelle vous appartenant. Vous comprenez que les droits susmentionnés concernant les Logiciels MSP et/ou l'accès au Portail StorageCraft et/ou la réception d'une Assistance Produit, sont sujets à suspension et/ou à résiliation si : (i) vous ne payez pas les Frais d'abonnement MSP ou les autres montants dus ou vous mettez autrement en infraction avec ce contrat ou tout autre contrat avec StorageCraft, ou (ii) vous obtenez une licence pour le Logiciel MSP auprès d'un tiers autre que StorageCraft et vous ne respectez pas votre contrat avec ce tiers. La suspension ou la résiliation de vos droits dans le cadre de ce contrat peut inclure la désactivation du logiciel MSP. Vous acceptez que ladite suspension ou résiliation affecte vos clients qui bénéficient de votre utilisation du logiciel. Vous reconnaissez également qu'il est possible d'obtenir des postes de logiciel MSP uniquement auprès de StorageCraft ou d'un de ses distributeurs agréés ou MSP Maîtres, et non pas auprès d'un autre MSP. Les postes de logiciel MSP non obtenus auprès de StorageCraft, d'un de ses distributeurs ou MSP maîtres agréés sont sujets à une désactivation immédiate. Le logiciel MSP n'est fonctionnel que si vous disposez d'un abonnement valide au logiciel MSP. Les postes de ShadowProtect et de ShadowProtect SPX, pour lesquels la licence est fournie par abonnement, doivent disposer d'une connexion Internet opérationnelle permettant au logiciel de communiquer de temps à autre avec le serveur d'activation de StorageCraft. Si, à plusieurs reprises, le logiciel ne peut pas communiquer avec le serveur d'activation de StorageCraft, le logiciel sera désactivé.
- 3.3. Logiciel par abonnement annuel :** Vous vous verrez octroyer une licence de code objet limitée, non cessible, non transférable, non exclusive, ne pouvant faire l'objet d'une sous-licence, et soumise à des frais pour l'utilisation du poste de logiciel par abonnement annuel comme suit : utiliser le logiciel uniquement sur un système physique ou une machine virtuelle qui vous appartient. Vous comprenez que les droits susmentionnés concernant le logiciel par abonnement annuel et/ou la réception d'une Assistance Produit, sont sujets à suspension et/ou à résiliation si : (i) vous ne payez pas les frais d'abonnement annuel ou les autres montants dus ou vous mettez autrement en infraction avec ce contrat ou tout autre contrat avec StorageCraft, ou (ii) vous obtenez une licence pour le logiciel par abonnement annuel auprès d'un tiers autre que StorageCraft et vous ne respectez pas votre contrat avec ce tiers. Vous comprenez et acceptez que pour activer un poste de logiciel par abonnement annuel et pour maintenir son activation, le logiciel doit disposer d'une connexion Internet opérationnelle, lui permettant de communiquer de temps à autre avec le serveur d'activation de StorageCraft pour vérifier la validité de la licence du logiciel. Vous comprenez et acceptez qu'en l'absence de renouvellement de votre abonnement de logiciel par abonnement annuel, le logiciel sera désactivé à la fin de la période d'abonnement annuel, ce qui suspendra votre capacité à enregistrer des images de sauvegarde à l'aide du logiciel. Il vous appartient de vous assurer que votre abonnement reste actif. **Un logiciel par abonnement annuel n'est pas un logiciel MSP. Vous n'avez donc pas le droit de l'utiliser pour fournir à des tiers des services de sauvegarde et de reprise après sinistre sous forme d'abonnement.**
- 3.4. IT Edition :** Sous réserve d'un abonnement valide à un poste de ShadowProtect IT Edition ou ShadowProtect IT Edition Professional et de tout paiement obligatoire des frais d'abonnement à IT Edition associés, il vous est octroyé une licence de code objet personnelle, payante, révocable, limitée, non attribuable, non transférable, non exclusive, ne pouvant faire l'objet d'une sous-licence, vous autorisant à utiliser un poste du logiciel au cours d'une période d'abonnement à IT Edition, laquelle licence permettra à votre technicien désigné d'utiliser le poste du logiciel en stricte conformité avec les conditions du présent contrat. VOUS COMPRENEZ ET ACCEPTEZ QUE L'ENSEMBLE DES FONCTIONNALITES DUDIT LOGICIEL SERONT SUSPENDUES ET CESSERONT DE FONCTIONNER ENTIÈREMENT A LA FIN DU DERNIER JOUR DE LA PERIODE D'ABONNEMENT A IT EDITION. STORAGECRAFT NE SERA PAS TENU DE FOURNIR UNE MAINTENANCE OU UNE ASSISTANCE POUR LE LOGICIEL, UNE FOIS LA PERIODE D'ABONNEMENT A IT EDITION TERMINEE. Pour vous assurer de pouvoir utiliser ShadowProtect IT Edition ou ShadowProtect IT Edition Professional sans interruption, renouvelez sans délai votre abonnement au logiciel en payant les frais de renouvellement d'abonnement applicables correspondant à la durée de la période d'abonnement d'origine à IT Edition. La durée des renouvellements d'abonnement doit être identique à celle de l'abonnement d'origine à IT Edition. L'utilisation agréée de ShadowProtect IT Edition ou ShadowProtect IT Edition Professional par le technicien désigné se limite uniquement à l'utilisation de la copie d'origine du logiciel directement à partir du support flash USB et dans de rares occasions et circonstances exceptionnelles, à l'utilisation de l'ISO de trois jours telle qu'autorisée par le présent contrat. Ce dernier n'autorise pas l'installation ni la copie du logiciel. Outre les conditions précédentes, les conditions suivantes s'appliquent à votre utilisation de ShadowProtect IT Edition ou ShadowProtect IT Edition Professional :
- Vous nommerez une personne physique comme technicien désigné et vos droits en vertu du présent contrat seront soumis et conditionnés à la nomination par vous d'un technicien désigné. Le technicien désigné est votre seul mandataire, employé ou représentant autorisé à utiliser le logiciel. La licence du logiciel n'autorise pas sa copie, son installation ou sa redistribution. Par ailleurs, la licence n'autorise pas son partage parmi vos agents, employés ou représentants.

- b. Le logiciel doit être utilisé uniquement par le technicien désigné pour dépanner un seul ordinateur à la fois. Le nombre d'ordinateurs qui peuvent être dépannés en série à l'aide d'un poste de ShadowProtect IT Edition ou ShadowProtect IT Edition Professional n'est pas limité à condition que le technicien désigné n'utilise pas simultanément le logiciel sur plus d'un ordinateur.
- c. À la demande de StorageCraft, vous lui communiquerez le nom et les coordonnées du technicien désigné.
- d. Au cas où le technicien désigné deviendrait indisponible définitivement pour agir en qualité de votre technicien désigné, vous pourrez nommer un technicien remplaçant désigné.

Section 4 Modalités et limitations supplémentaires applicables à d'autres types de licences et à des versions spécifiques des logiciels.

- 4.1. Licence de bureau :** une licence de bureau pour le logiciel ne permet de l'utiliser que sur un système d'exploitation de bureau.
- 4.2. Licence d'évaluation :** une licence d'évaluation est une licence à durée limitée octroyée pour un poste de logiciel et qui vous permet d'utiliser, en interne uniquement, toutes les fonctions de ce logiciel. Cette licence inclut StorageCraft Recovery Environment et StorageCraft Recovery Environment Builder si ceux-ci sont inclus à la version standard du logiciel correspondant. Vous comprenez que les droits d'utilisation du logiciel dans le cadre d'une licence d'évaluation peuvent faire l'objet de suspension, révocation et/ou résiliation à la seule discrétion de StorageCraft. Une licence d'évaluation est réservée à une utilisation à des fins d'évaluation uniquement pendant une période de temps donnée.
- 4.3. Licence de logiciel à usage interne (gratuite) :** une licence gratuite à usage interne est une licence pour un poste du Logiciel, à usage interne uniquement, qui vous permet d'utiliser toutes les fonctionnalités de ce logiciel et qui inclut StorageCraft Recovery Environment et StorageCraft Recovery Environment Builder si ceux-ci sont inclus à la version standard du logiciel correspondant. Vous comprenez que les droits d'utilisation d'une licence à usage interne peuvent faire l'objet de suspension et/ou résiliation à la seule discrétion de StorageCraft. La licence n'inclut pas la maintenance, mais il est possible d'acheter l'assistance incident.
- 4.4. Licence à usage interne (payante) :** une licence à usage interne payante est une licence perpétuelle pour un poste du logiciel, à usage interne uniquement, qui vous permet d'utiliser toutes les fonctionnalités de ce logiciel et inclut StorageCraft Recovery Environment et StorageCraft Recovery Environment Builder si ceux-ci sont inclus à la version standard du logiciel correspondant. Elle comprend une année de maintenance.
- 4.5. Licence non destinée à la revente (« NDR ») :** une licence NDR vous permet d'utiliser un poste du logiciel, uniquement en interne, à des fins de promotion, de formation et de test. La Licence NFR, qui vous permet d'utiliser toutes les fonctionnalités de ce logiciel, inclut StorageCraft Recovery Environment et StorageCraft Recovery Environment Builder si ceux-ci sont inclus dans la version standard du logiciel correspondant. Vous comprenez que les droits d'utilisation de la Licence NFR peuvent faire l'objet de suspension, révocation et/ou résiliation à la seule discrétion de StorageCraft. La licence n'inclut pas la maintenance, mais il est possible d'acheter l'assistance incident.
- 4.6. Licence de serveur :** une licence de serveur pour un poste du logiciel permet d'utiliser celui-ci uniquement sur un système d'exploitation de serveur.
- 4.7. Licence ShadowProtect for Small Business :** une licence ShadowProtect for Small Business pour un poste du logiciel permet d'utiliser celui-ci uniquement sur un système d'exploitation Small Business Server.
- 4.8. Licence à durée limitée :** une licence à durée limitée permet d'utiliser un poste du logiciel pendant une période de temps donnée. À l'expiration de cette période de temps, le logiciel sera désactivé.
- 4.9. Licence d'essai :** une licence d'essai est une licence à durée limitée octroyée pour un poste du logiciel qui vous permet d'utiliser toutes les fonctionnalités du logiciel correspondant, mais n'inclut pas StorageCraft Recovery Environment, StorageCraft Recovery Environment Builder, ni la fonction Hardware Independent Restore (Restauration indépendante du matériel). (En raison de l'absence de la fonction Hardware Independent Restore, une nouvelle image de base doit être créée après la conversion d'une licence d'essai en une version complète du logiciel.) Une licence d'essai expirera ou sera interrompue généralement après une période déterminée à la suite de l'installation, laquelle période ne peut dépasser trente (30) jours, selon le produit logiciel. Une licence d'essai n'inclut pas la maintenance et propose une assistance limitée. Il n'est donc pas recommandé de l'utiliser dans un environnement de production. Il est permis de copier ou de dupliquer une licence d'essai.
- 4.10. Licence virtuelle :** une licence virtuelle pour un poste du logiciel permet une utilisation uniquement sur une machine virtuelle exécutant un système d'exploitation de bureau, serveur ou Small Business Server.

Section 5 Restrictions de licence Vos droits d'utilisation du logiciel sont (a) limités uniquement aux droits identifiés dans le présent contrat, (b) soumis aux conditions du présent contrat, et (c) soumis au paiement des frais facturés par StorageCraft ou son distributeur, revendeur ou MSP maître agréé. StorageCraft conserve tous les droits qui ne vous sont pas expressément octroyés dans le présent contrat. Aucun droit de licence implicite ne vous est accordé. Ce contrat régit les mises à jour, mises à niveau, versions, révisions ou améliorations apportées au logiciel que StorageCraft peut vous fournir. Le présent contrat n'inclut pas l'octroi d'un quelconque droit de propriété, titre, intérêt, intérêt de sécurité ou autre intérêt dans le code source ou le code objet du logiciel, dans toute copie du logiciel ou de la documentation, ou dans les droits de propriété intellectuelle de StorageCraft. Vous convenez que, sauf si vous avez obtenu le consentement préalable par écrit de StorageCraft, vous ne ferez pas directement ou par le biais d'une société mère, une filiale, une société affiliée, un agent, un technicien désigné ou une autre tierce partie l'une des actions suivantes en ce qui concerne le logiciel et la documentation : (i) utiliser le logiciel ou la documentation en violation des conditions du présent contrat ; (ii) copier des postes activés du logiciel ou copier la documentation sauf à des fins d'archivage, à condition que la copie d'archivage ne soit pas utilisée tant que la copie d'origine du logiciel est opérationnelle ; (iii) autoriser l'utilisation simultanée d'un poste activé du logiciel sur plus d'un système physique ou plus d'une machine virtuelle, sauf si cela est autorisé par un certificat de licence en volume ou une licence virtuelle par socket ; (iv) octroyer un intérêt de sécurité dans, ou octroyer une sous-licence, vendre, prêter, louer, donner, transférer les droits, céder ou se débarrasser de quelque manière que ce soit de tout ou partie du logiciel, une copie de celui-ci ou tout intérêt dans le logiciel ou la documentation (toute disposition prise sans le consentement de StorageCraft sera nulle et non avenue) ; (v) fournir, prêter, révéler, divulguer, mettre à disposition ou autoriser l'utilisation du logiciel ou de la documentation par des personnes autres que vous ou, votre employé, agent ou contractant autorisé, que vous avez engagé pour faire fonctionner et utiliser le logiciel en votre seul nom ; (vi) sauf si vous êtes un MSP, utiliser le logiciel dans toute société de services informatiques, infogérance ou accord de temps partagé ; (vii) utiliser StorageCraft Recovery Environment ou

StorageCraft Recovery Environment Builder sauf conjointement au poste sous licence du logiciel ShadowProtect avec lequel StorageCraft Recovery Environment ou StorageCraft Recovery Environment Builder vous ont été fournis ; (viii) retirer, obscurcir ou altérer toute mention de brevet, droit d'auteur, secret commercial, marque déposée ou autre droit exclusif de StorageCraft ; (ix) procéder à une ingénierie inverse, décompiler ou recompiler le logiciel ou tenter de quelque manière que ce soit de découvrir du code source ou des secrets commerciaux relatifs au logiciel ou à toute partie du logiciel ; (x) modifier le logiciel ou créer des produits dérivés ou des travaux dérivés du logiciel ; (xi) contourner les limitations techniques du logiciel ; (xii) séparer les composants du logiciel, entre autres en les installant sur différents ordinateurs ; (xiii) utiliser ou distribuer des logiciels perpétuels ou des logiciels par abonnement annuel sous la forme d'un abonnement mensuel ou d'un service MSP ; (xiv) utiliser une licence de machine virtuelle sur un système physique ; (xv) utiliser VirtualBoot conjointement à des fichiers image créés par un logiciel autre que le poste spécifique du logiciel avec lequel VirtualBoot vous a été fourni ; (xvi) automatiser ou scripter tout ou partie des fonctionnalités de ShadowProtect IT Edition ou de ShadowProtect IT Edition Professional ; (xvii) télécharger l'ISO de trois jours plus d'une fois au cours d'une période de dix (10) jours consécutifs ; (xviii) en tant que MSP, autoriser l'utilisation du logiciel MSP par une personne autre que vos clients ; (xix) en tant qu'utilisateur d'entreprise, autoriser l'utilisation du logiciel MSP par toute autre personne que vous ; (xx) participer à l'agrégation de postes de logiciel MSP avec des tiers, y compris, mais sans s'y limiter, d'autres MSP, à quelque fin que ce soit, notamment dans le but d'obtenir un prix moins élevé ; (xxi) céder ou transférer les droits qui vous ont été accordés dans le cadre du présent contrat de manière permanente sauf si : (a) vous ne conservez aucune copie du logiciel, (b) avant une telle cession ou un tel transfert, le destinataire accepte par écrit les conditions générales du présent contrat et (c) StorageCraft accepte une telle cession ou un tel transfert. Le Logiciel peut inclure une ou plusieurs interfaces de programmation d'applications et/ou des outils associés (« API »), lesquels sont soumis aux restrictions suivantes, sauf si vous avez obtenu l'approbation écrite préalable de StorageCraft vous autorisant une utilisation différente : l'API ne peut, directement ou indirectement, être utilisée que par vous, et seulement pour votre usage personnel (sauf dans le cas d'utilisateurs finaux MSP qui peuvent utiliser l'API au profit de leurs clients) ; elle ne peut être utilisée conjointement avec le logiciel spécifique pour lequel la licence vous a été accordée ; elle ne peut être utilisée qu'avec l'interface utilisateur fournie avec le logiciel ou avec une interface utilisateur, un service, un agent ou un module tiers sous licence de StorageCraft ou approuvé par StorageCraft ; vous ne devez pas utiliser l'API de manière conjointe avec, ni développer des produits ou services qui concurrencent le logiciel spécifique pour lequel une licence vous est octroyée ; et vous ne devez pas utiliser l'API d'une manière qui suggère que c'est vous ou toute personne autre que StorageCraft qui en détenez la propriété.

Section 6 Assistance produit. Dans le cas du logiciel perpétuel pour lequel vous avez payé des droits de licence, une assistance standard d'un an renouvelable est incluse dans les droits de licence. Dans le cas d'un abonnement au logiciel MSP pour lequel vous avez payé des frais d'abonnement MSP, l'assistance standard est incluse dans les frais d'abonnement MSP tant que l'abonnement au logiciel MSP est en cours. Dans le cas d'un logiciel par abonnement annuel pour lequel vous avez payé des frais d'abonnement annuel, l'assistance standard est incluse dans les frais d'abonnement annuel tant que l'abonnement au logiciel par abonnement annuel est en vigueur. Dans le cas de ShadowProtect IT Edition ou de ShadowProtect IT Edition Professional pour lequel vous avez payé des frais d'abonnement à IT Edition, l'assistance standard est incluse tant que l'abonnement est en cours. Comme condition pour bénéficier de l'assistance produit, vous acceptez de fournir toutes les informations raisonnablement demandées par le personnel d'assistance de StorageCraft et jugées nécessaires pour la fourniture de cette assistance. VOUS RECONNAISSEZ ET ACCEPTEZ QUE DE TELLES INFORMATIONS PEUVENT ETRE ENVOYEEES A STORAGECRAFT OU A SON REPRESENTANT DESIGNE, ET DECLAREZ ET GARANTISSEZ QUE VOUS OBTIENDREZ, DANS LA MESURE REQUISE PAR LA LOI OU LE CONTRAT, LES ACCORDS ET RENONCIATIONS NECESSAIRES A LA COMMUNICATION DE CES INFORMATIONS, NOTAMMENT ET SANS S'Y LIMITER, TOUTE INFORMATION PERSONNELLE IDENTIFIABLE OU SOUMISE AUX LOIS ET AUX REGLEMENTATIONS EN MATIERE DE CONFIDENTIALITE DES DONNEES. Nonobstant toute déclaration contraire dans le présent contrat, si vous avez obtenu un poste du logiciel faisant l'objet de ce contrat gratuitement ou sans compensation monétaire, l'assistance standard sera fournie à la seule discrétion de StorageCraft et, si elle est fournie, pourra être révoquée à la seule discrétion de StorageCraft. L'assistance améliorée est vendue séparément. StorageCraft, à sa seule et entière discrétion, peut refuser de vendre un renouvellement de maintenance et/ou une assistance améliorée dans certaines circonstances, notamment et sans s'y limiter, les circonstances dans lesquelles le tiers qui vise à acheter un renouvellement de maintenance et/ou une assistance améliorée n'est pas l'utilisateur final d'origine du logiciel.

Section 7 Résiliation. Le présent contrat est en vigueur jusqu'à ce qu'il soit résilié tel qu'autorisé dans la présente section. L'une ou l'autre des parties peut résilier ce contrat à tout moment à sa convenance. Si, à sa convenance, StorageCraft résilie ce contrat pour un poste de logiciel perpétuel acheté, les droits de licence que vous avez payés vous seront remboursés au prorata, le calcul étant basé sur les trente-six mois écoulés depuis la date de paiement des droits de licence. (Aucun remboursement ne sera effectué pour les postes du logiciel achetés plus de 36 mois auparavant.) Si, à sa convenance, StorageCraft résilie le contrat pour un poste payé d'une licence à durée limitée, notamment pour un abonnement à un logiciel par abonnement annuel, ShadowProtect IT Edition ou ShadowProtect IT Edition Professional, une partie de la somme que vous avez versée vous sera remboursée, ce montant correspondant à la période inutilisée restante de la licence à durée limitée. Afin d'être remboursé de toute partie desdits frais, vous devrez présenter une preuve de paiement des frais et vous devrez retourner ou désactiver le logiciel. Les frais d'abonnement MSP au logiciel MSP ne font pas l'objet d'un remboursement. Aucun remboursement ne sera effectué pour les frais de renouvellement de maintenance ou d'assistance améliorée. En cas de violation significative des sections 3, 4, 5, 11, 13, 14 ou 15 du présent contrat, ou si vous ne réglez pas en temps et en heure les frais dus et exigibles à StorageCraft, à son agent ou représentant agréé, ou à son revendeur, distributeur ou MSP maître agréé, notamment et sans s'y limiter les droits de licence, les frais d'abonnement MSP, les frais d'abonnement annuel et les frais d'abonnement à IT Edition, StorageCraft peut résilier le présent contrat avec effet immédiat par le biais d'un avis. StorageCraft peut résilier le présent contrat moyennant un préavis écrit de dix (10) jours en cas de violation substantielle de toute disposition du présent contrat et si vous manquez à y remédier dans les dix (10) jours suivant réception du document de StorageCraft vous avertissant par écrit de la violation. Au moment de la résiliation du présent contrat, vous devez cesser toute utilisation du logiciel et de la documentation et effectuer les opérations suivantes : (a) retirer ou désactiver toutes les copies du logiciel des ordinateurs sur lesquels il a été installé ; (b) renvoyer ou détruire tous les supports contenant le logiciel, notamment, dans le cas de ShadowProtect IT Edition ou ShadowProtect IT Edition Professional, le support flash USB contenant la copie d'origine ; et (c) remplir toutes vos obligations financières envers StorageCraft ou son revendeur, distributeur ou MSP maître agréé, associées à votre utilisation du logiciel, notamment et sans s'y limiter le paiement des frais d'abonnement MSP ou les frais

d'abonnement annuel dus et exigibles. Dans le cas d'une résiliation pour cause de violation matérielle du présent contrat de votre part, vous n'aurez droit à aucun remboursement de toute partie des droits de licence, des frais d'abonnement annuel ou des frais d'abonnement à IT Edition.

Section 8 Politique de retour, garantie limitée, recours exclusif. Pour en savoir plus sur la politique de retour de StorageCraft, rendez-vous sur www.storagecraft.com/about/legal/return-policy. StorageCraft garantit que pendant quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date de votre acquisition initiale d'un poste du logiciel perpétuel auprès de StorageCraft ou d'un de ses revendeurs, distributeurs ou représentants agréés ou dans le cas de ShadowProtect IT Edition ou ShadowProtect IT Edition Professional, selon la période la plus courte de (a) la période d'abonnement à IT Edition, ou de (b) quatre-vingt-dix (90) jours après la date d'achat initial d'un poste de ShadowProtect IT Edition ou ShadowProtect IT Edition Professional, le support sur lequel le logiciel est fourni sera exempt de tout défaut matériel et de fabrication dans le cadre d'une utilisation normale. À l'exception des droits relatifs au retour et à l'échange définis dans la politique de StorageCraft en matière de retour et d'échange, en cas de violation de cette garantie limitée, votre seul recours exclusif contre StorageCraft et ses agents, employés, représentants, cadres, administrateurs, contractants, négociants, revendeurs, distributeurs et fournisseurs est, à la discrétion de StorageCraft, soit : (a) le remplacement du support défectueux contenant le logiciel, à condition que vous indiquiez à StorageCraft la non-conformité dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant l'achat initial ; ou (b) dans le cas d'un logiciel perpétuel, un remboursement du droit de licence payé pour le produit StorageCraft, et dans le cas de ShadowProtect IT Edition ou ShadowProtect IT Edition Professional, un remboursement au prorata des frais d'abonnement à IT Edition, le montant correspondant à la durée de la période d'abonnement à IT Edition inutilisée, à condition, cependant, que vous fournissiez à StorageCraft une preuve acceptable de paiement du droit de licence applicable ou des frais d'abonnement à IT Edition et que vous renvoyiez ou désactiviez le logiciel. Vous devez renvoyer le support défectueux à StorageCraft ou son négociant, distributeur, revendeur ou représentant agréé à votre charge au cours de la période de garantie de 120 jours à compter de la date d'achat d'origine. Cette garantie limitée est nulle si le défaut découle d'une altération, d'un abus, d'un dommage, d'une mauvaise application ou d'une utilisation du logiciel à des fins ou pour une application pour lesquelles il n'a pas été conçu ou qui enfreint ce contrat ou la loi applicable. Tout support de remplacement sera garanti pour le restant de la période de garantie initiale ou pendant trente (30) jours, suivant laquelle des deux périodes est la plus longue. StorageCraft garantit en outre que le logiciel sera conforme, de manière substantielle, aux spécifications publiées par elle pour ce dernier. Nonobstant toute déclaration contraire dans le présent contrat, si vous avez obtenu le produit StorageCraft faisant l'objet de ce contrat gratuitement ou sans compensation monétaire, tout recours décrit ci-dessus sera fourni à la seule discrétion de StorageCraft. Cette section vous attribue des droits spécifiques et vous pouvez également bénéficier d'autres droits qui varient selon l'état ou le pays où vous vivez.

Section 9 Exonération de garanties. STORAGECRAFT NE GARANTIT PAS QUE LE LOGICIEL SATISFERA VOS EXIGENCES OU QUE SON FONCTIONNEMENT SERA ININTERROMPU OU SANS ERREUR. SAUF INDICATION EXPRESSE DANS LE PRÉSENT CONTRAT OU LA POLITIQUE DE RETOUR STANDARD DE STORAGECRAFT, LE LOGICIEL EST FOURNI ET MIS SOUS LICENCE « EN L'ÉTAT » ET AVEC TOUS SES DÉFAUTS. SAUF STIPULATION DANS LE PRÉSENT CONTRAT, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE, DÉCLARATION OU CONDITION, EXPRESSE OU IMPLICITE, ÉCRITE OU ORALE, NAISSANT PAR ACTE LÉGISLATIF, ACTION D'UNE LOI OU AUTRE EN CE QUI CONCERNE LE LOGICIEL OU TOUT AUTRE PRODUIT OU SERVICE STORAGECRAFT FOURNI EN VERTU DE OU RELATIVEMENT AU PRÉSENT CONTRAT. SAUF STIPULATION CONTRAIRE DANS LE PRÉSENT CONTRAT ET DANS LA MESURE MAXIMALE AUTORISÉE PAR LE DROIT APPLICABLE, STORAGECRAFT, SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES, FILIALES, AGENTS ET REPRÉSENTANTS AGRÉÉS DÉCLINENT TOUTES LES GARANTIES ET CONDITIONS, QU'ELLES SOIENT EXPLICITES, IMPLICITES OU LÉGALES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION (LE CAS ÉCHÉANT) AFFÉRENTE À : LA QUALITÉ MARCHANDE, LA DURABILITÉ, L'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, L'ABSENCE DE VIRUS, LA NON-VIOLATION, L'EXACTITUDE OU L'INTÉGRALITÉ DES RÉPONSES, LES RÉSULTATS, LES EFFORTS D'EXÉCUTION DANS LES RÈGLES DE L'ART ET L'ABSENCE DE NÉGLIGENCE. ÉGALEMENT, SAUF STIPULATION CONTRAIRE DANS LE PRÉSENT CONTRAT, ET DANS LA MESURE MAXIMALE AUTORISÉE PAR LA LOI, AUCUNE GARANTIE, OBLIGATION OU CONDITION DE TITRE DE PROPRIÉTÉ, JOUISSANCE PAISIBLE, POSSESSION PAISIBLE, CORRESPONDANCE PAR RAPPORT À LA DESCRIPTION N'EXISTE. IL S'AGIT D'UNE TRANSACTION SANS LIEN DE DÉPENDANCE ET VOUS VOUS ÊTES LIVRÉ À UNE DILIGENCE RAISONNABLE APPROPRIÉE CONCERNANT STORAGECRAFT ET LE LOGICIEL. PAR CONSÉQUENT, SAUF DISPOSITION EXPRESSE CONTRAIRE DANS LE PRÉSENT CONTRAT, L'INTÉGRALITÉ DU RISQUE DÉCOULANT DE L'UTILISATION OU DE L'EXÉCUTION DU LOGICIEL REPOSE SUR VOUS. SI UNE GARANTIE IMPLICITE N'EST PAS RÉFUTÉE DANS LE CADRE DU DROIT APPLICABLE, ALORS UNE TELLE GARANTIE IMPLICITE SE LIMITE À TRENTE (30) JOURS À COMPTER DE LA DATE À LAQUELLE VOUS AVEZ ACQUIS LE LOGICIEL AUPRÈS DE STORAGECRAFT OU DE SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES, FILIALES, AGENTS, NÉGOCIANTS, DISTRIBUTEURS OU REPRÉSENTANTS AGRÉÉS ET FAIT L'OBJET DE LA DISPOSITION DE RECOURS EXCLUSIF MENTIONNÉE DANS CE CONTRAT. CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS LES LIMITATIONS SUR CERTAINES GARANTIES. IL EST DONC POSSIBLE QUE LA LIMITATION TEMPORELLE DE TRENTE (30) JOURS SUR LES GARANTIES IMPLICITES MENTIONNÉE ANTÉRIEUREMENT NE PUISSE S'APPLIQUER À VOUS. LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE, LE CAS ÉCHÉANT, VOUS ACCORDE DES DROITS LÉGAUX SPÉCIFIQUES. VOUS POUVEZ ÉGALEMENT DISPOSER D'AUTRES DROITS LÉGAUX, SELON LA JURIDICTION DANS LAQUELLE VOUS VOUS TROUVEZ. LES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS RELATIVES À LA GARANTIE PEUVENT ÊTRE ENVOYÉES À STORAGECRAFT À : LEGAL@STORAGECRAFT.COM OU À L'ADRESSE SPÉCIFIÉE DANS LE PRÉSENT CONTRAT. AUCUN ACCORD MODIFIANT OU PROLONGEANT LES GARANTIES OU LIMITATIONS QUI PRÉCÈDENT N'AURA FORCE EXÉCUTOIRE SUR LES PARTIES SAUF S'IL EST EFFECTUÉ PAR ÉCRIT ET SIGNÉ PAR UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ DES DEUX PARTIES.

Section 10 Limitation de responsabilité. LA RESPONSABILITÉ, LE CAS ÉCHÉANT, DE STORAGECRAFT, SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES, FILIALES, AGENTS ET REPRÉSENTANTS AGRÉÉS POUR TOUTES PERTES EST LIMITÉE AUX DOMMAGES DIRECTS ET NE DÉPASSERA PAS LES FRAIS PAYÉS POUR L'UTILISATION DU LOGICIEL, OU, DANS LE CAS DE VOTRE UTILISATION DU LOGICIEL MSP, NE DÉPASSERA PAS CENT POUR CENT (100 %) DU MONTANT PAYÉ À STORAGECRAFT POUR UNE TELLE UTILISATION AU COURS DES SIX (6) MOIS IMMÉDIATEMENT PRÉCÉDANT VOTRE AVIS ÉCRIT À STORAGECRAFT INDIQUANT DE TELS DOMMAGES. EN AUCUN CAS STORAGECRAFT, SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES, FILIALES, AGENTS OU REPRÉSENTANTS AGRÉÉS NE SERONT RESPONSABLES DE TOUT DOMMAGE CONSÉCUTIF INDIRECT, PARTICULIER OU PUNITIF OU DE TOUT DOMMAGE ACCIDENTEL (Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER L'OBTENTION DE PRODUITS OU SERVICES DE SUBSTITUTION ; LA PERTE DE PROFITS OU DE REVENUS, D'UTILISATION OU DE DONNÉES ; OU L'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ), MÊME SI STORAGECRAFT, SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES, FILIALES, AGENTS OU REPRÉSENTANTS AGRÉÉS ONT ÉTÉ AVISÉS DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. LES LIMITES IMPOSÉES PAR LA PRÉSENTE SECTION, LES RECOURS DISPONIBLES, ET LA CONTREPARTIE ÉCHANGÉE REFLÈTENT LA RÉPARTITION DES RISQUES ENTRE LES PARTIES ET CONSTITUENT UN ÉLÉMENT ESSENTIEL DE LA BASE DE L'ACCORD ENTRE ELLES. CES LIMITATIONS S'APPLIQUENT MÊME EN CAS DE DÉFAILLANCE, DÉLIT, NÉGLIGENCE,

FAUSSE DÉCLARATION OU RESPONSABILITÉ STRICTE OU LIÉE AU PRODUIT. En aucun cas, une personne qui a contribué à une partie des produits StorageCraft ne sera tenue pour responsable d'un dommage quel qu'il soit, quelle que soit la manière dont il a été causé et selon toute théorie de responsabilité, que ce soit contractuellement, en responsabilité stricte ou de manière délictuelle (y compris la négligence ou autre) découlant d'une quelconque manière de l'utilisation des produits StorageCraft, même si elle a été avisée de la possibilité d'un tel dommage. Certaines juridictions ne permettent pas l'exclusion ou la limitation de dommages consécutifs ou indirects, ainsi la limitation ou l'exclusion ci-dessus peut ne pas s'appliquer à vous. Vous dégagez StorageCraft de toute responsabilité excédant les responsabilités qui sont limitées par la présente section, y compris, mais sans s'y limiter, toute demande d'indemnisation ou contribution qu'elle découle d'une loi statutaire, du droit commun (common law) ou autre. Les utilisateurs finals de certains pays peuvent être soumis à certaines lois de protection du consommateur spécifiques à leur région et qui limitent la capacité à modifier ou exclure la responsabilité. Si vous avez acquis le logiciel aux fins d'une activité, vous confirmez que toute loi de protection du consommateur applicable ne s'applique pas à vous ou à votre utilisation du logiciel. Si StorageCraft viole une condition ou une garantie impliquée par le droit applicable et qui ne peut être modifiée ou exclue légalement par le présent contrat, alors, dans la mesure autorisée par la loi, la responsabilité de StorageCraft envers vous se limite, à la discrétion de StorageCraft, au : (a) remplacement ou à la réparation du logiciel et/ou à la nouvelle fourniture d'une assistance client ; ou (b) au coût de remplacement ou de réparation du logiciel et/ou au coût de nouvelle fourniture d'une assistance client. **VOUS VOUS ENGAGEZ À RESPECTER TOUTES LES EXIGENCES DE LICENCE, QUELLES QU'ELLES SOIENT QUI PUISSENT ÊTRE AFFECTÉES PAR VOTRE UTILISATION DU LOGICIEL. VOUS VOUS ENGAGEZ ÉGALEMENT À INDEMNISER STORAGECRAFT ET À DÉGAGER STORAGECRAFT DE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CE QUI A TRAIT AUX RÉCLAMATIONS FAITES PAR DES TIERS PARTIES QUANT À VOTRE UTILISATION DU LOGICIEL DANS LE NON-RESPECT DES EXIGENCES DE TOUTE LICENCE OCTROYÉE PAR UNE TIERS PARTIE.**

Section 11 Utilisateurs finals du Logiciel MSP.

- 11.1 Utilisation du portail StorageCraft.** Si StorageCraft ou son distributeur tiers ou MSP maître agréé vous fournit des identifiants vous permettant d'accéder au portail StorageCraft, vous êtes seul responsable de : (i) toutes les affaires traitées en utilisant de tels identifiants, (ii) toutes les modifications apportées à votre compte en utilisant de tels identifiants, (iii) vous assurer que seules les personnes autorisées légalement par vous à utiliser ces identifiants y ont accès, et du (iv) paiement en temps opportun de tous les frais et de toutes les charges dus et exigibles pour tous les logiciels MSP déployés, diffusés ou fournis via le portail StorageCraft. Vous acceptez d'indemniser StorageCraft et de la dégager de toute responsabilité suite à une réclamation, une poursuite ou une cause d'action liée à une mauvaise utilisation ou à une utilisation non autorisée supposée du portail StorageCraft par le moyen d'identifiants vous appartenant ou qui vous ont été fournis si une telle utilisation ne résulte pas d'un défaut de StorageCraft. Si vous avez connaissance d'un accès non autorisé à votre compte ou à vos identifiants, vous en informerez sans délai StorageCraft à l'adresse security@storagecraft.com. Si StorageCraft détermine qu'une violation de sécurité a été commise ou est susceptible de se produire, StorageCraft peut suspendre le compte vous permettant d'accéder au portail StorageCraft et peut vous demander de modifier vos mots de passe et autres identifiants. Vous comprenez qu'il vous incombe exclusivement de vous souvenir de vos mots de passe et autres identifiants, que StorageCraft ne les enregistre pas et que, si vous les perdez, vous ne pourrez plus accéder au portail StorageCraft. **VOTRE ACCÈS AU PORTAIL STORAGECRAFT EST SUBORDONNÉ À L'UTILISATION PAR VOUS DE VOS MOTS DE PASSE. CONSERVEZ-LES DONC EN TOUTE SÉCURITÉ ET NE LES PERDEZ PAS.** Vous vous engagez en outre à ne pas déformer votre identité ni votre autorité et à ne pas usurper l'identité de toute personne pour accéder à un compte autre que le vôtre. **EN OUTRE, VOUS ACCEPTEZ D'OBTENIR L'ENSEMBLE DES CONSENTEMENTS, RENONCIATIONS ET DÉCHARGES NÉCESSAIRES REQUIS PAR LA LOI EN VIGUEUR POUR DIVULGUER DES INFORMATIONS DE TIERS À STORAGECRAFT, NOTAMMENT CELLES RELATIVES AU CLIENT MSP.**
- 11.2 Licences de tiers.** Si vous obtenez le logiciel MSP par l'intermédiaire d'une tierce partie, vous comprenez et reconnaissez que, si cette tierce partie manque à payer ses frais d'abonnement ou enfreint de toute autre façon son contrat avec StorageCraft (ou ses filiales ou sociétés affiliées), les éléments suivants peuvent être interrompus ou résiliés : votre utilisation du logiciel MSP, votre accès au portail StorageCraft, le cas échéant, et votre accès à l'assistance produit. Vous comprenez et acceptez que si vous avez obtenu le logiciel MSP d'une entité autre que StorageCraft, par exemple, d'un distributeur ou MSP maître, votre contrat avec cette tierce partie peut être attribué à StorageCraft ou à une de ses filiales ou sociétés affiliées.
- 11.3 Restrictions spécifiques au logiciel MSP.** Vous comprenez et acceptez que vous ne devez pas : (a) utiliser le logiciel MSP de manière que le nombre de systèmes d'exploitation sur lesquels il est déployé dépasse le nombre de postes actifs du logiciel MSP facturés par StorageCraft ; (b) utiliser le logiciel MSP pour fournir des services uniques ou dans le cadre d'un seul projet, notamment et sans s'y limiter, les migrations système ; (c) distribuer le logiciel MSP à, ou autoriser son utilisation par vous ou votre client si vous êtes un utilisateur final MSP ; (d) autoriser tout tiers à utiliser le logiciel MSP si vous êtes un utilisateur final d'entreprise ; (e) participer à l'agrégation de postes de logiciel MSP avec des tiers, notamment et sans s'y limiter, d'autres MSP, notamment et sans s'y limiter, dans le but d'obtenir un tarif plus bas.
- 11.4 Suspension.** Si vous violez le présent contrat ou tout autre contrat avec StorageCraft relatif à l'utilisation du logiciel MSP, StorageCraft, à sa seule discrétion et sans préavis, peut suspendre votre : (i) accès à l'assistance standard ; (ii) capacité à activer, déployer ou redéployer de nouveaux postes de logiciel MSP ; (iii) accès au portail StorageCraft ; et/ou (iv) tout autre droit et/ou privilège dont vous pourriez bénéficier dans le cadre de ce contrat ou de tout autre contrat avec StorageCraft relatif à votre utilisation du logiciel MSP.
- 11.5 Accès des tiers.** Vous ne devez pas permettre à un tiers d'avoir accès au logiciel MSP sans le consentement écrit préalable de StorageCraft, à moins que ledit tiers soit votre client et que ses données soient gérées ou protégées à l'aide du logiciel MSP. En outre, vous ne devez pas entreprendre ni permettre une utilisation du logiciel MSP qui permettrait de faire une copie du logiciel MSP uniquement parce qu'un ordinateur contenant une copie du logiciel MSP est activé.
- 11.6 Utilisation des licences d'essai.** Vous acceptez de ne pas facturer à vos clients ou à vos clients potentiels une licence d'essai ou d'évaluation du logiciel MSP.
- 11.7 Résiliation des droits d'un client MSP.** Vous acceptez qu'au terme de tout contrat entre vous et votre client régissant la possession, l'accès, ou la capacité du client à bénéficier du logiciel MSP, vous ferez tous les efforts nécessaires pour (a) supprimer et/ou désactiver toutes les copies du logiciel MSP de tous les ordinateurs clients sur lesquels il a été installé ; et (b) vous assurer que le client renvoie ou détruit tout support contenant le logiciel MSP.

11.8 Conditions minimales du client. Si vous agissez en tant que MSP et non en tant qu'utilisateur d'entreprise, vous vous engagez également à conseiller par écrit, de manière fidèle et précise, vos clients dont les données sont gérées ou protégées par le logiciel MSP au sujet des éléments suivants : (a) toutes les conditions du présent contrat ou de tout autre contrat entre vous et tout tiers concernant le logiciel MSP qui pourraient nuire à vos clients si vos droits d'utilisation du logiciel MSP venaient à être suspendus ou résiliés suite à votre infraction à ce contrat, à tout autre contrat avec StorageCraft, ou à tout contrat entre vous et un tiers ; et (b) les exigences techniques et fonctionnelles nécessaires pour que vous puissiez utiliser le logiciel MSP pour gérer ou protéger leurs données. Vous acceptez en outre d'inclure dans les contrats entre vous et vos clients des conditions substantiellement identiques (et pas moins restrictives) que celles des « **Conditions minimales du client** » :

1. Conditions générales. Les conditions générales suivantes s'appliquent à l'utilisation du logiciel MSP StorageCraft (le « logiciel ») et/ou au propriétaire d'un ordinateur sur lequel le logiciel est installé (ci-après le « client du MSP ») Les droits du client du MSP de bénéficier du logiciel sont soumis à son accord écrit avec un fournisseur de services gérés agréé (le « MSP ») et aux présentes conditions générales.

2. Droits de propriété intellectuelle Le logiciel est proposé sous licence au MSP et non au client du MSP. Tous les titres et droits de propriété intellectuelle concernant et associés au logiciel sont la propriété de StorageCraft ou de ses concédants. En outre, l'accès, la possession ou l'utilisation du logiciel par le client du MSP ne confère pas au client du MSP un quelconque droit de propriété sur le logiciel. Le client du MSP doit coopérer à la désinstallation, l'effacement et/ou la destruction de tous les logiciels installés sur son (ses) ordinateur(s) suite à la résiliation ou à l'annulation de son contrat avec le MSP, à un avis de la part du MSP l'invitant à le faire, ou au transfert à une autre personne ou entité de son (ses) ordinateur(s) sur lequel (lesquels) le logiciel est installé. Le client du MSP ne doit pas : (a) louer, prêter, céder ou transférer ou distribuer directement ou indirectement le logiciel à tout tiers, (b) permettre à tout tiers d'accéder à la fonctionnalité du logiciel ou de l'utiliser, (c) faire des copies du logiciel ou de tout document imprimé l'accompagnant, ou (d) désosser, décompiler ou démonter le logiciel, sauf si la loi en vigueur, nonobstant cette limite, autorise expressément une telle activité.

3. Connectivité Internet. Le logiciel doit disposer d'une connexion Internet correcte lui permettant de communiquer régulièrement avec le serveur d'activation de StorageCraft pour vérifier la validité de la licence du logiciel. Si, à plusieurs reprises, le logiciel ne peut pas communiquer avec le serveur d'activation de StorageCraft, le logiciel sera désactivé.

4. Résiliation et Suspension. Sans préjudice pour les autres droits, le MSP peut suspendre ou résilier les droits du client du MSP à bénéficier du logiciel si le client du MSP ne se conforme pas aux présentes conditions générales. En outre, le client du MSP comprend que son accès et son utilisation du logiciel MSP sont tributaires du respect de ce contrat avec StorageCraft (ou une tierce partie auprès de laquelle le MSP a obtenu le logiciel MSP). Dans le cas où le MSP ne respecterait pas ce contrat avec StorageCraft (ou une tierce partie auprès de laquelle le MSP a obtenu le logiciel), les droits du client du MSP à bénéficier de l'utilisation du logiciel peuvent être suspendus ou résiliés sans préavis. Le client du MSP comprend que la fonctionnalité du logiciel peut cesser, que le logiciel peut être désactivé et/ou que le client du MSP peut être tenu de désactiver le logiciel et de détruire toutes les copies du logiciel en cas de suspension, de résiliation ou d'annulation de son contrat avec le MSP ou du contrat du MSP avec StorageCraft (ou une tierce partie auprès de laquelle le MSP a obtenu le logiciel).

5. Absence de garantie. LE LOGICIEL STORAGECRAFT EST FOURNI « EN L'ÉTAT » AVEC TOUS SES DÉFAUTS. STORAGECRAFT NE FAIT AUCUNE GARANTIE, DÉCLARATION OU CONDITION, EXPRESSE OU IMPLICITE, VERBALE OU ÉCRITE, CONCERNANT LE LOGICIEL OU LES ÉVENTUELS SERVICES FOURNIS PAR UN MSP EN RELATION AVEC OU LIÉS AU LOGICIEL. SAUF STIPULATION CONTRAIRE DANS LE PRÉSENT CONTRAT ET DANS LA MESURE MAXIMALE AUTORISÉE PAR LE DROIT APPLICABLE, STORAGECRAFT DÉCLINE TOUTES LES GARANTIES ET CONDITIONS, QU'ELLES SOIENT EXPLICITES, IMPLICITES OU LÉGALES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION (LE CAS ÉCHÉANT) AFFÉRENTE À : LA QUALITÉ MARCHANDE, LA DURABILITÉ, L'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, L'ABSENCE DE VIRUS, L'ABSENCE DE VIOLATION, LES EFFORTS SELON LES RÈGLES DE L'ART ET L'ABSENCE DE NÉGLIGENCE. ÉGALEMENT DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE, OBLIGATION OU CONDITION DE TITRE DE PROPRIÉTÉ OU DE CORRESPONDANCE PAR RAPPORT À LA DESCRIPTION. DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI, LE CLIENT DU MSP RÉFUTE TOUTE RESPONSABILITÉ DE STORAGECRAFT OU DE SES CONCÉDANTS CONCERNANT TOUT PRÉJUDICE, QU'IL SOIT DIRECT, INDIRECT OU CONSÉQUENTIEL, RÉSULTANT DE L'UTILISATION OU DE LA POSSESSION DU LOGICIEL OU RÉSULTANT DU CONTRAT OU DE LA RELATION ENTRE LE MSP ET LE CLIENT DU MSP.

6. Assistance produit. StorageCraft n'a aucune obligation de fournir une assistance produit directement au client du MSP.

7. Informations personnelles. StorageCraft Technology Corporation est une société américaine soumise à la législation américaine. Le MSP est susceptible de fournir des informations concernant le client du MSP à StorageCraft aux États-Unis à des fins d'assistance produit, de rapport sur les ventes, de gestion et de maintenance de compte, et d'audit. Ces informations peuvent inclure le nom de l'entreprise, l'adresse de l'entreprise, le numéro de téléphone de l'entreprise, l'adresse ou les adresses e-mail, l'état ou la province, le pays, le code d'identification client et les noms et coordonnées des personnes pouvant être contactées à des fins techniques ou pour des raisons liées au compte. Le client du MSP accepte que de telles informations puissent être fournies à StorageCraft, qui peut à son tour fournir de telles informations à ses sociétés affiliées dans le monde entier, et que StorageCraft et ses sociétés affiliées et/ou ses représentants puissent utiliser de telles informations pour fournir et livrer le logiciel et tout service associé et fournir une assistance relative au logiciel et à tout service associé. La politique de confidentialité de StorageCraft est disponible sur www.storagecraft.com/fr.

8. Absence de tolérance aux pannes. LE CLIENT DU MSP COMPREND ET ACCEPTE QUE LE LOGICIEL STORAGECRAFT CONTIENT UNE TECHNOLOGIE QUI N'EST PAS TOLÉRANTE AUX PANNES ET N'EST PAS CONÇUE, FABRIQUÉE OU DESTINÉE À ÊTRE UTILISÉE DANS DES ENVIRONNEMENTS OU DES APPLICATIONS DANS LESQUELS UNE PANNE DU LOGICIEL POURRAIT PROVOQUER UN DÉCÈS, UNE BLESSURE OU UN PRÉJUDICE GRAVE D'ORDRE PHYSIQUE, MATÉRIEL OU ENVIRONNEMENTAL.

9. Conformité avec la législation et les restrictions en termes d'exportation. Le logiciel est d'origine américaine en ce qui concerne les lois américaines de contrôle des exportations. Le client du MSP accepte de se conformer à ces lois, ainsi qu'à l'ensemble des lois internationales, nationales, fédérales et locales en vigueur s'appliquant au logiciel et à son utilisation, y compris les U.S. Export Administration Regulations, ainsi qu'aux restrictions s'appliquant à l'utilisateur final, à l'utilisation finale et à la destination émises par le gouvernement américain et les gouvernements d'autres pays.

Section 12 Utilisation par le gouvernement.

- 12.1 Application** Cette section 12 s'applique si vous êtes une agence ou un instrument du gouvernement fédéral des États-Unis (« **Utilisateur final du gouvernement** »), ou un contractant principal ou un sous-contractant (à n'importe quel niveau) soumis à n'importe quel contrat, subvention, contrat de coopération ou autre activité avec le gouvernement fédéral des États-Unis. Dans un tel cas, les conditions de cette section s'appliqueront à l'utilisation par un utilisateur final du gouvernement et à la divulgation du logiciel et de la documentation, et prévaudront sur toute condition conflictuelle.
- 12.2 Acceptation.** Si vous êtes un utilisateur final du gouvernement achetant un produit StorageCraft en vertu d'un contrat de l'United States General Services Administration Schedule ou de tout autre contrat du gouvernement des États-Unis (« **Contrat du gouvernement des États-Unis** »), vous acceptez les termes de ce contrat en commandant un produit StorageCraft dans le cadre d'un contrat du gouvernement des États-Unis, en vigueur à la date de ladite commande.
- 12.3 Litiges.** Nonobstant toute déclaration contraire dans ce contrat, les litiges avec le gouvernement fédéral des États-Unis seront soumis à résolution en vertu du Contract Disputes Act de 1978, dans sa version modifiée. Ce contrat ne limite ou ne réfute aucune des garanties spécifiées dans un contrat valide du gouvernement dans le cadre de la Federal Acquisition Regulation 52.212-4(o). En cas de violation de la garantie, le gouvernement fédéral des États-Unis se réserve tous les droits et mesures en vertu : (i) du contrat du gouvernement au titre duquel il a commandé le logiciel, (ii) de la « Federal Acquisition Regulation » et (iii) du « Contract Disputes Act », 41 USC 7101-7109.
- 12.4 Légende des droits restreints du gouvernement des États-Unis.** Tous les logiciels et la documentation StorageCraft sont de nature commerciale. Le logiciel et la documentation sont des « éléments commerciaux », selon la définition de ce terme dans 48 C.F.R. § 2.101, se composant d'un « logiciel commercial » et d'une « documentation de logiciel commercial », selon la définition de ces termes dans 48 C.F.R. § 252.227-7014(a)(1), (4)-(5), et utilisés dans 48 C.F.R. § 12.212 et 48 C.F.R. § 227.7202, tel qu'applicable. Selon 48 C.F.R. §§ 12.212, 252.227-7015, 227.7202-1-4 et 52.227-14, et d'autres sections appropriées du Code de réglementations fédérales, s'il y a lieu, le logiciel et la documentation sont octroyés sous licence aux utilisateurs finals du gouvernement américain (a) uniquement en tant qu'éléments commerciaux et (b) avec ces seuls droits qui sont octroyés à tous les autres utilisateurs finals du logiciel selon les modalités contenues dans le présent contrat.
- 12.5 Sections non applicables.** Les sections 11, 18.4, 18.10 et 18.11 de ce contrat ne s'appliquent pas aux utilisateurs finals du gouvernement, mais continueront de s'appliquer aux contractants principaux et sous-contractants du gouvernement fédéral des États-Unis. Toutes les autres dispositions de ce contrat restent en vigueur telles que rédigées.
- 12.6 Indemnisation au titre de la propriété intellectuelle.** Nonobstant toute déclaration contraire dans ce contrat, StorageCraft indemnifiera un utilisateur final du gouvernement et le dégage de toute responsabilité liée à des coûts, dépenses et responsabilités à l'égard de toute réclamation affirmant que le logiciel enfreint ou viole tout brevet des États-Unis ou étranger, droit d'auteur, toute marque déposée ou tout droit du secret commercial, à condition : (a) qu'un utilisateur final du gouvernement informe StorageCraft dans les plus brefs délais et par écrit d'une telle réclamation ; (b) qu'un utilisateur final du gouvernement coopère avec StorageCraft raisonnablement et à tous égards en ce qui concerne l'investigation et la défense en cas de telle réclamation ; et (c) dans le cas où le logiciel fait l'objet ou, d'après StorageCraft, pourrait faire l'objet d'une réclamation fondée sur une violation ou une usurpation de secrets commerciaux, un utilisateur final du gouvernement autorisera StorageCraft, à sa discrétion et à ses frais, à entreprendre l'une des mesures suivantes : (i) accorder à l'utilisateur final du gouvernement le droit de poursuivre son utilisation du logiciel ; (ii) remplacer ou modifier le logiciel pour qu'il n'enfreigne plus les droits en question ; ou (iii) résilier le présent contrat, accepter le renvoi du logiciel et rembourser l'utilisateur final du gouvernement à hauteur du montant qu'il a réglé pour les frais du droit de licence, conformément au droit légal du gouvernement des États-Unis d'exiger des performances continues. Nonobstant toute déclaration contraire dans les présentes, StorageCraft n'aura néanmoins aucune obligation ni responsabilité envers l'utilisateur final du gouvernement conformément à toute disposition de cette section si une infraction ou un détournement de secret commercial est basé sur l'utilisation du logiciel d'une façon autre que celle pour laquelle il a été fourni par StorageCraft ou son revendeur, distributeur ou représentant agréé ou sur tout logiciel venant à enfreindre le présent contrat suite à une modification par ou pour un utilisateur final du gouvernement.

Section 13 Conformité avec la législation ; lois relatives à l'exportation. Vous acceptez de vous conformer à toutes les lois et réglementations internationales, nationales, fédérales, régionales et locales applicables, ainsi qu'aux règlements concernant l'utilisation de produits StorageCraft. Vous reconnaissez également que StorageCraft, ses employés et ses agents sont soumis aux lois de contrôle des exportations en vigueur aux États-Unis et qui interdisent ou limitent (i) des transactions avec certaines parties, et (ii) le type et le niveau des technologies et des services qui peuvent être exportés. Lesdites lois comprennent, sans s'y limiter, l'Export Administration Act (loi relative à l'administration des exportations), l'Arms Export Control Act (loi relative au contrôle de l'exportation des armes) et l'International Economic Emergency Powers Act (loi sur les pouvoirs économiques en cas d'urgence internationale), ainsi que les réglementations émises en vertu de ces lois et d'autres lois concernant l'exportation (les « **lois relatives à l'exportation** »). Vous vous conformerez pleinement à toutes les lois relatives à l'exportation pour que ni le logiciel, ni les produits directs de celui-ci ne soient : (1) exportés, directement ou indirectement, en violation des lois relatives à l'exportation, ou (2) utilisés à des fins interdites par les lois relatives à l'exportation, y compris, sans s'y limiter, la prolifération des armes nucléaires, chimiques ou biologiques. Aucune partie du logiciel MSP ou des informations ou technologies sous-jacentes ne peut être téléchargée, exportée ou réexportée (i) dans les pays suivants (ou à un ressortissant ou résident de l'un des pays suivants) : Cuba, Corée du Nord, Iran, Soudan, Syrie, dans la région de Crimée en Ukraine, ou dans tout autre pays soumis à des sanctions états-uniennes applicables à l'exportation ou à la réexportation de marchandises ; ou (ii) à quiconque figurant sur la liste des ressortissants spécifiquement désignés, la liste des fraudeurs aux sanctions étrangères et la liste des personnes bloquées du Département du Trésor américain, ou sur la liste des personnes refusées, la liste non vérifiée et la liste des entités du Département du

Commerce américain ou la liste des sanctions de non-prolifération du Département d'État. Vous reconnaissez que vous pouvez contacter les Départements américains du Commerce et du Trésor pour obtenir des informations quant aux exigences de licences d'exportation, programmes de sanctions et autres restrictions applicables. En téléchargeant ou en utilisant le logiciel, ou, si vous êtes un utilisateur final du gouvernement, en acceptant les conditions du présent contrat en commandant un produit StorageCraft dans le cadre d'un contrat du gouvernement des États-Unis, vous acceptez ce qui précède et déclarez et garantisiez que vous n'êtes pas situé dans ou sous le contrôle d'un tel pays et que vous n'êtes pas un ressortissant ou résident d'un tel pays ou sur une telle liste, et que vous reconnaissez qu'il vous incombe d'obtenir toute autorisation requise auprès du gouvernement américain pour garantir la conformité avec la législation américaine.

Section 14 Conformité avec les obligations en matière de propriété intellectuelle. Vous reconnaissez que certains produits StorageCraft comprennent des fonctions et des fonctionnalités qui sauvegardent, répliquent et/ou transfèrent des données électroniques et que ces processus nécessitent la copie de telles données, qui peuvent inclure des fichiers numériques, des programmes logiciels et toute autre donnée pouvant être protégée par des droits de propriété intellectuelle, comme les droits d'auteur. Les lois et les règlements régissant l'utilisation et la copie de telles données varient en fonction des juridictions. Vous comprenez et acceptez que StorageCraft n'a pas connaissance des données contenues dans les images de sauvegarde ShadowProtect que vous créez, répliquez ou transférez à l'aide de produits StorageCraft. Par conséquent, StorageCraft n'a pas connaissance des droits de propriété intellectuelle tiers applicables à ces données. Vous comprenez et acceptez également que le présent contrat ne vous accorde ni autorité ni licence pour copier ou transférer les données contenues dans une image de sauvegarde ShadowProtect que vous créez, gérez, manipulez ou transférez. Vous reconnaissez et acceptez qu'il appartient à vous seul de comprendre et de respecter les lois associées aux contenus de ces images de sauvegarde ShadowProtect. Vous déclarez et garantisiez que votre utilisation des produits StorageCraft n'enfreint pas les lois ni les règlements internationaux, nationaux, fédéraux, régionaux ou locaux applicables régissant la sauvegarde, la copie ou le transfert des données contenues dans vos images de sauvegarde ShadowProtect. Vous acceptez, en outre, d'indemniser et de dédommager StorageCraft de tous les coûts, dépenses et responsabilités à l'égard de toute réclamation affirmant que votre utilisation des produits StorageCraft pour sauvegarder, copier ou transférer des données enfreint des droits de propriété intellectuelle tiers.

Section 15 Foreign Corrupt Practices Act (FCPA - Loi sur les pratiques de corruption à l'étranger). Vous garantisiez et déclarez à StorageCraft que ni vous ni aucun de vos dirigeants, directeurs, employés, agents ou autre représentant n'avez effectué ni n'effectuerez les actes suivants dans le cadre du présent contrat, de toute vente effectuée ou qui sera effectuée selon les modalités des présentes, ou de toute indemnité payée ou à payer selon les modalités des présentes : payer, offrir ou promettre de payer ou d'autoriser le paiement de tout montant, ou donner ou promettre de donner, ou autoriser le don de tout service ou toute autre chose de valeur, directement ou par le biais d'un tiers, à un agent de l'État ou à un employé de tout organisme gouvernemental ou agence gouvernementale, d'une organisation internationale publique, ou de toute agence ou sous-division de tel organisme ou agence, à tout parti politique ou représentant officiel d'un parti politique, ou à tout candidat à un poste politique dans le but (i) d'influencer tout acte ou toute décision de cette personne dans le cadre de son emploi/poste, notamment toute décision qui l'empêcherait de remplir ses fonctions officielles au sein d'un tel organisme gouvernemental ou agence gouvernementale, d'une telle organisation internationale publique ou d'un tel parti politique, (ii) de convaincre cette personne d'utiliser sa position au sein d'un tel organisme gouvernemental ou agence gouvernementale, d'une telle organisation internationale publique ou d'un tel parti politique pour affecter ou influencer tout acte ou toute décision, ou (iii) d'obtenir un avantage indu.

Section 16 Avis. Tous les avis requis ou autorisés à être remis ou signifiés en vertu du présent contrat seront par écrit et : (a) remis en mains propres à la Partie à aviser, auquel cas l'avis sera censé avoir été donné et reçu à la livraison même ; (b) envoyé par un service de transport express de réputation internationale (comme Federal Express ou DHL) adressé à la partie à aviser, auquel cas l'avis sera censé avoir été remis un (1) jour ouvrable après le dépôt auprès d'un tel service de transport ; (c) envoyé par courrier électronique ou télécopie, auquel cas l'avis sera censé avoir été donné et reçu à la livraison même ; ou (d) remis à la partie à aviser par tout autre moyen selon lequel il peut être établi que la Partie à aviser a reçu un tel avis, auquel cas l'avis sera censé avoir été donné et reçu à la date de réception. Le point de contact des parties pour un avis par l'un des moyens susmentionnés sera le suivant. S'il est adressé à StorageCraft : StorageCraft Technology Corporation, Attn : Legal ; 380 W. Data Drive, Suite 300, Draper, UT 84020 ; e-mail : legal@storagecraft.com et notices@storagecraft.com. Si à votre attention : à l'adresse, au numéro de télécopie et/ou à l'adresse électronique communiqués par vous à StorageCraft. Chaque partie peut modifier ses coordonnées à des fins de notification moyennant un préavis écrit de dix (10) jours à l'autre partie de la manière décrite ci-dessus.

Section 17 Mots de passe. Si vous faites appel à une protection par mot de passe ou une fonctionnalité de cryptage du logiciel, vous comprenez que la perte de votre mot de passe peut résulter en la perte d'accès à vos données et/ou d'accès aux fichiers d'image créés par le logiciel. Vous comprenez et reconnaissez que StorageCraft ne conserve ni ne contrôle les mots de passe que vous créez et que StorageCraft n'a ni responsabilité associée à la perte de votre mot de passe ni obligation de vous aider dans sa récupération. EN CRÉANT UN MOT DE PASSE OU EN CRYPTANT VOS DONNÉES, VOUS ASSUMEZ TOUS LES RISQUES LIÉS À LA PERTE DE CE MOT DE PASSE ET DES DONNÉES ASSOCIÉES. VEUILLEZ PRÉSERVER LA SÉCURITÉ DE VOS MOTS DE PASSE, ET NE PAS LES PERDRE.

Section 18 Divers.

- 18.1. Activation.** La documentation décrit le processus d'activation du logiciel qui implique la reconnaissance de chaque poste du logiciel sous licence par le serveur d'activation de StorageCraft. Les dossiers du serveur d'activation de StorageCraft sont déterminants dans toute question concernant le fait de savoir si un poste d'un logiciel sous licence a été activé.
- 18.2. Consultation de la documentation.** Vous vous engagez à consulter la documentation concernant les produits StorageCraft, notamment, mais sans s'y limiter, les guides de l'utilisateur en ligne décrivant l'installation et l'utilisation correctes des produits StorageCraft.
- 18.3. Divisibilité.** Si une quelconque disposition du présent contrat est non exécutoire ou frappée de nullité conformément à une loi applicable, une telle non-exécution ou nullité ne rendra pas le présent contrat non exécutoire ou nul dans son intégralité et une telle

disposition non exécutoire ou frappée de nullité sera modifiée et interprétée de manière à mieux accomplir les objectifs d'une telle disposition dans les limites du droit applicable.

- 18.4. Contrat intégral.** Sauf si vous avez conclu un contrat distinct, écrit et signé avec StorageCraft qui modifie explicitement le présent contrat (y compris, mais sans s'y limiter, un contrat MSP), le présent contrat constitue la déclaration complète et exclusive du contrat entre StorageCraft et vous concernant les produits StorageCraft et supprime toutes les communications, déclarations, accords et contrats précédents, qu'ils soient oraux ou écrits, entre les parties.
- 18.5. Renonciation ou modification.** Le présent contrat ne peut être modifié sauf par un avenant écrit et express émis par un représentant dûment autorisé de StorageCraft. Vous comprenez et acceptez que StorageCraft, à sa seule discrétion, peut amender ou modifier ce contrat à tout moment. Vous reconnaissez, comprenez et acceptez que la réception de nouvelles versions du logiciel, y compris les mises à jour et les mises à niveau, nécessite votre acceptation d'un nouveau contrat de licence d'utilisateur final qui peut altérer, amender ou remplacer le présent contrat, en partie ou dans son intégralité, et affecter les obligations des parties concernant les produits StorageCraft. Tout retard ou manquement à prendre des mesures ne représente en aucun cas une renonciation des droits inhérents ou octroyés à StorageCraft en vertu du présent contrat.
- 18.6. Absence de bénéficiaire tiers.** Absence de bénéficiaire tiers. Ceci inclut, sans s'y limiter, les bénéficiaires des services fournis par des MSP.
- 18.7. Cession.** Ce contrat est nominatif et ne peut être cédé (y compris par effet de la loi), sauf disposition contraire mentionnée dans la section 5. Un changement de titulaire de licence constituera un acte de cession. Toute autre tentative par vous de transfert des droits ou obligations dans le cadre du présent contrat sera nulle et non avenue et constituera une violation consécutive du présent contrat.
- 18.8. En-têtes et légendes.** Les en-têtes et les légendes utilisées dans le présent Contrat le sont à des fins de commodité et de référence uniquement et ne modifieront, n'étendront, limiteront ni ne décriront pas la portée ou l'intention du présent Contrat ou d'une tout autre manière n'en affecteront pas les conditions générales.
- 18.9. Force majeure.** Aucun retard, manquement ni défaillance dans l'exécution d'une obligation de StorageCraft en vertu des présentes ne constituera une violation du contrat dans la mesure où il est provoqué par un incendie, une inondation, une explosion, une guerre, une activité terroriste, un embargo, une exigence du gouvernement, une autorité civile ou militaire, un fait de Dieu, un acte ou une omission de transporteur ou tout autre motif en dehors de son contrôle.
- 18.10. Droit applicable.** Le présent contrat sera régi et exclusivement interprété conformément au droit de l'État de l'Utah, aux États-Unis, sans application de principes, règles ou dispositions de choix de loi ou de conflit de loi qui entraînerait l'application des lois de toute juridiction autre que celle de l'Utah. Les parties se soumettent irrévocablement à la compétence personnelle des tribunaux étatiques ou fédéraux de l'Utah. La Convention des Nations Unies sur les contrats pour la vente internationale de marchandises ne s'appliquera pas au présent contrat. Toute action en mesure d'un redressement provisoire concernant le présent contrat ou la relation des parties en vertu des présentes, y compris, mais sans s'y limiter, une ordonnance de restriction temporaire, une injonction préliminaire, une saisie en faveur d'un arbitrage ou une ordonnance pour une mesure provisoire ou à des fins de conservation, sera intentée exclusivement dans le comté de Salt Lake, État de l'Utah, États-Unis. Les parties consentent et se soumettent à la compétence exclusive des tribunaux nationaux ou fédéraux du comté de Salt Lake, État de l'Utah, États-Unis, aux fins de toute action pour une telle mesure de recours provisoire ou à des fins de conservation.
- 18.11. Résolution des litiges.** Au choix de l'une ou l'autre des parties au présent contrat, tout litige, controverse ou réclamation découlant de, relatif à ou en lien avec ce qui suit sera soumis à résolution définitive par un arbitrage : la performance du logiciel, notamment et sans s'y limiter, les défaillances et défauts présumés ; la perte ou la corruption de données ou l'endommagement des systèmes ou de l'infrastructure ; la violation ou la violation présumée de la confidentialité ou des lois ou réglementations sur la confidentialité des données ; l'existence d'une violation d'une garantie contractuelle, statutaire ou selon le droit commun associée au présent contrat ou à un produit StorageCraft ; les conditions et obligations du présent contrat relatives à ce qui précède ; l'exécution, la résiliation, l'annulation ou la violation présumée du présent contrat relatives à ce qui précède (« **litige arbitral** »). Si elles choisissent l'arbitrage, les deux parties renoncent expressément à leur droit à un procès devant jury dans le cas d'une revendication constituant un litige arbitral. Toute réclamation de StorageCraft au sujet d'une violation du droit d'auteur, du droit de marque déposée ou d'autres droits de propriété intellectuelle ne constitue pas un litige arbitral, mais sera intentée exclusivement devant un tribunal de la juridiction compétente dans le comté de Salt Lake, État de l'Utah, États-Unis. En cas de litige arbitral, le choix de l'arbitrage doit être effectué par écrit par une partie le ou avant le dernier jour pour répondre à une sommation et/ou une plainte intentée par l'autre partie. Si vous êtes un résident américain ou disposez d'un lieu d'activité aux États-Unis, l'arbitrage sera conduit conformément aux règles d'arbitrages commerciaux de l'American Arbitration Association (« **AAA** ») en vigueur au moment de l'arbitrage, à l'exception des règles relatives aux recours collectifs. Si vous n'êtes pas résident américain ou ne disposez pas d'un lieu d'activité aux États-Unis, l'arbitrage sera conduit conformément aux règles d'arbitrage international de l'International Centre for Dispute Resolution (« **ICDR** ») en vigueur au moment de l'arbitrage, à l'exception des règles relatives aux recours collectifs. L'AAA et le ICDR sont appelés « **Corps d'arbitrage** ». Les règles d'arbitrage commercial et les règles d'arbitrage international sont collectivement désignées par les « **Règles** ». Des exemplaires des règles peuvent être obtenus gratuitement à l'adresse <http://www.adr.org/>. Les parties auront le droit de conduire une découverte par interrogation, de demander à ce que des documents soient produits, d'assigner à comparaître des tierces parties et de faire des dépositions orales. Il est dans l'intention des parties que toute procédure d'arbitrage initiée entre elles implique exclusivement le litige qui les oppose et aucun autre litige entre une partie et un tiers. Aucun autre litige entre les parties et un tiers ne sera inclus dans l'arbitrage. Le recours collectif ne sera pas autorisé. L'arbitrage sera effectué par un arbitre unique choisi en conformité avec les règles, à condition que celui-ci soit un juge d'État ou un juge fédéral à la retraite. Les droits de dépôt, honoraires de l'arbitre et autres frais imposés par les corps d'arbitrage seront initialement payés par StorageCraft. Le lieu de l'arbitrage sera le comté de Salt Lake, État de l'Utah, États-Unis et il sera réalisé en langue anglaise, sauf si les parties conviennent du contraire par écrit. Toute sentence arbitrale doit être une sentence motivée qui : énonce intégralement les conclusions de fait à partir des éléments présentés ; applique les conclusions de fait à la législation régissant l'affaire ; énonce intégralement les conclusions de droit fondées sur les théories juridiques respectives des parties ; explique quelles théories juridiques ont été suivies et pourquoi ; et, si des dommages-intérêts, coûts et/ou honoraires sont attribués, précise les calculs des types de dommages-intérêts, coûts et/ou honoraires attribués pour chaque partie. Toute sentence est définitive, a force exécutoire sur les parties et peut être

contestée dans un tribunal de juridiction compétente uniquement sur ces motifs autorisés en vertu de la loi sur l'arbitrage uniforme de l'Utah, Code de l'Utah Ann. § 78B-11-101 et suiv. En l'absence de contestation, le jugement sur la sentence peut être rendu dans tout tribunal de juridiction compétente. Sans limiter l'autorité conférée aux arbitres par le présent contrat et les règles, ces derniers auront l'autorité d'exercer des principes et des recours équitables. En acceptant l'arbitrage, les parties n'ont pas l'intention de priver tout tribunal de juridiction compétente dans le comté de Salt Lake, État de l'Utah, États-Unis, de sa capacité à entendre les litiges qui ne sont pas des litiges arbitraux ou à émettre toute forme de recours provisoire, y compris, mais sans s'y limiter, une ordonnance de restrictions temporaires, une injonction préliminaire, une saisie en faveur d'un arbitrage, ou une ordonnance pour une mesure provisoire ou à des fins de conservation. Une demande d'un tel recours provisoire ou intérimaire ou mesure à des fins de conservation par une partie à un tribunal ne sera pas considérée comme une renonciation d'un accord d'arbitrage. Dans le cas où StorageCraft serait la partie gagnante d'un litige arbitral, le corps d'arbitrage accordera à StorageCraft ses coûts encourus lors de la procédure, notamment et sans s'y limiter les frais de dépôt, les honoraires du médiateur et autres frais imposés par le corps d'arbitrage.

- 18.12. CDDL.** L'exécutable du Logiciel, VBoxHDDXSP.dll, comprend les fichiers non modifiés contenant le code source VirtualBox Open Source Edition qui est mis sous licence en vertu de la Licence de développement et de distribution commune Version 1.0 (« CDDL »). StorageCraft n'a apporté aucune « modification » aux fichiers sous licence CDDL et n'est pas un « contributeur » selon la définition de ces termes dans CDDL. Sans tenir compte de la CDDL, le logiciel est mis sous licence et distribué uniquement conformément aux modalités du présent Contrat et la CDDL ne donne au titulaire de licence aucun droit, titre ni intérêt dans ou par rapport au logiciel. Veuillez vous référer au fichier LICENSES.TXT inclus avec le logiciel pour des liens vers la CDDL et tout le code source sous licence CDDL référencé.
- 18.13. Absence de tolérance aux pannes.** LE LOGICIEL CONTIENT UNE TECHNOLOGIE QUI N'EST PAS TOLERANTE AUX PANNES ET N'EST PAS CONÇUE, FABRIQUEE, NI DESTINEE A ETRE UTILISEE DANS DES ENVIRONNEMENTS OU DES APPLICATIONS DANS LESQUELS LA DEFAILLANCE DU LOGICIEL POURRAIT ENTRAÎNER LA MORT, DES BLESSURES CORPORELLES, OU DES DOMMAGES PHYSIQUES, DE BIENS OU ENVIRONNEMENTAUX GRAVES.
- 18.14. Survie.** Les dispositions du présent contrat relatives au paiement des frais ou autres montants dus, à l'infraction aux droits de propriété intellectuelle, aux garanties, à la limitation de responsabilité, à la résolution des litiges, au sujet de construction ou d'interprétation et autres clauses qui, par leur nature, survivent à la résiliation, survivront à la réalisation ou à l'expiration du présent contrat.
- 18.15. Transaction électronique.** Les parties conviennent que le présent contrat peut être formé, signé et/ou délivré par des moyens électroniques, notamment l'utilisation des signatures électroniques et/ou des mandataires électroniques conformément à la loi sur les transactions électroniques uniformes de l'Utah, Code de l'Utah Ann. § 46-4-101 et suiv.
- 18.16. Communications électroniques.** Vous reconnaissez et acceptez que StorageCraft peut communiquer avec vous concernant votre compte ou les produits StorageCraft par messagerie électronique ou d'autres moyens de communication électroniques. Vous consentez par les présentes à ces communications et à d'autres concernant les derniers développements de StorageCraft, y compris les nouvelles versions de produits, les mises à niveau, les offres spéciales et d'autres informations qui, selon StorageCraft, peuvent être utiles pour votre utilisation des produits StorageCraft.
- 18.17. Informations personnelles et confidentialité.** Vous comprenez et acceptez que lorsque vous activez le logiciel, StorageCraft collecte l'adresse IP et le nom de la machine ou de l'ordinateur sur lequel l'activation intervient, un nom d'utilisateur fourni par vous, ainsi qu'un nom d'organisation fourni par vous. StorageCraft collecte ces informations pour faciliter l'assistance produit et se conformer aux lois en vigueur régissant le contrôle des exportations. Vous comprenez et acceptez également que certaines informations que vous pouvez fournir à la partie auprès de laquelle vous achetez ou obtenez le produit StorageCraft, par exemple une filiale, un revendeur, un distributeur ou un représentant agréé de StorageCraft, peuvent être communiquées à StorageCraft et à ses filiales et/ou au distributeur StorageCraft participant à votre achat ou obtention du logiciel. Ces informations sont communiquées à des fins de rapport et de fourniture de services de maintenance et d'assistance produit, ainsi que pour la gestion des comptes clients ou des comptes utilisateur. Les informations peuvent comprendre ce qui suit : le nom et l'adresse de votre entreprise, ainsi que le(s) nom(s), numéro(s) de téléphone et adresse(s) e-mail des éventuels représentants que vous identifiez comme des contacts à des fins comptables, techniques ou d'assistance liées aux produits StorageCraft ou à leur achat ou octroi de licence. SI VOUS FOURNISSEZ A STORAGECRAFT OU A SA FILIALE, UNE SOCIETE AFFILIEE OU UN REVENDEUR, DISTRIBUTEUR OU REPRESENTANT AGREE DES INFORMATIONS CONCERNANT UN TIERS, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER UN CLIENT DU MSP, VOUS DECLAREZ ET GARANTISSEZ QUE VOUS ETES AUTORISE A LE FAIRE OU QUE VOUS AVEZ OBTENU L'EVENUEL CONSENTEMENT NECESSAIRE POUR FOURNIR CES INFORMATIONS, NOTAMMENT LE CONSENTEMENT APPROPRIE EN VERTU DES LOIS EN VIGUEUR RELATIVES A LA CONFIDENTIALITE DES DONNEES. StorageCraft et ses filiales utiliseront tous les garde-fous commercialement raisonnables pour dissuader toute utilisation ou divulgation non autorisée des informations fournies par vous. StorageCraft et ses filiales s'interdisent d'accéder, d'utiliser ou de divulguer de telles informations à des tiers autres que celles autorisées ou requises par la loi ou par le présent contrat, ou dans la mesure nécessaire pour fournir les produits et services StorageCraft selon le présent contrat ou tout autre contrat relatif aux produits StorageCraft que vous auriez pu conclure avec un tiers. StorageCraft, ses filiales et sociétés affiliées ne vendront jamais les informations que vous nous fournissez. Veuillez consulter le site Web de StorageCraft pour passer en revue notre politique de confidentialité.
- 18.18. Contact du client.** Pour toute question à propos de ce contrat, vous pouvez contacter StorageCraft comme suit : site Web - www.storagecraft.com ; téléphone – 801-545-4700 ; fax - 801-545-4705 ; courrier – StorageCraft Technology Corporation, 380 Data Drive, Suite 300, Draper, Utah 84020, U.S.A.

© Copyright 2006-2016 StorageCraft Technology Corporation. Tous droits réservés. Le présent logiciel et la documentation sont la propriété sous droits d'auteur de StorageCraft Technology Corporation et tous les droits dans et par rapport aux produits StorageCraft sont exclusivement réservés à et détenus par StorageCraft Technology Corporation. Certains produits StorageCraft sont protégés par des brevets aux États-Unis et dans d'autres pays. Pour en savoir plus sur ces produits et brevets, rendez-vous à l'adresse suivante : <https://www.storagecraft.com/fr/about/legal/patents>. StorageCraft, StorageCraft Recovery Environment, StorageCraft Recovery Environment Builder, ShadowControl, ImageManager, VirtualBoot, HeadStart Restore, intelligentFTP, ShadowStream et leurs logos et marques déposées respectifs sont exclusivement détenus par StorageCraft Technology Corporation aux États-Unis et dans d'autres pays. Microsoft et Windows sont des marques déposées de Microsoft Corporation. VirtualBox est ou peut être une marque déposée d'Oracle. VMware est ou peut être une marque déposée de VMware Inc. Certains produits StorageCraft incluent des composants logiciels développés par des tiers, y compris sans s'y limiter des composants soumis à la Licence publique générale (« GPL ») GNU ou à la Licence publique générale limitée (« LGPL ») GNU. Ces composants, y compris, mais sans s'y limiter le code GPL et le code LGPL, sont

distribués SANS AUCUNE GARANTIE et sont protégés par les droits d'auteur d'un ou de plusieurs auteurs. Les informations de licence applicables, ainsi que les composants de tiers, y compris le code GPL et le code LGPL utilisés dans les produits StorageCraft, sont disponibles à l'adresse <http://stcfoss.org>. Les autres marques et noms de produits auxquels il est fait référence dans le présent contrat sont ou peuvent être des marques ou des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

Ver. 29/04/2016